



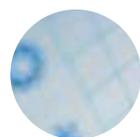
BNP PARIBAS
EPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES

 A BNP Paribas Investment Partner



LIVRET D'ÉPARGNE SALARIALE

Tout ce que vous devez savoir
sur les dispositifs d'épargne salariale





SOMMAIRE

J'arrive dans l'entreprise	1
Je m'informe sur l'épargne salariale.	
Ma situation professionnelle évolue	4
Je m'informe sur mes possibilités.	
Dispositions légales	6
A lire et à conserver.	

J'ARRIVE DANS L'ENTREPRISE

Je m'informe sur l'épargne salariale.

Il existe quatre dispositifs collectifs d'épargne salariale : la participation, l'intéressement, le Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE), et le Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO). Ce document a pour vocation de présenter ces dispositifs et de vous informer sur leurs modalités de fonctionnement.

PRÉSENTATION DES PLANS D'ÉPARGNE SALARIALE

Qu'est-ce que le Plan d'Épargne d'Entreprise ?

- Le Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) est un dispositif collectif d'épargne salariale facultatif. Il permet aux collaborateurs d'une entreprise de se constituer une épargne à moyen terme investie en parts d'OPCVM¹ ou en actions, avec l'aide de leur employeur (prise en charge des frais de tenue de compte et éventuellement versement complémentaire de l'entreprise appelé abondement), dans un cadre social et fiscal favorable.
- En contrepartie, chaque somme versée dans le dispositif reste indisponible pendant une durée de cinq ans, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la loi (voir tableau page suivante).
- A la sortie du plan, l'épargne est versée sous forme de capital. Il n'y a pas d'imposition sur les plus-values réalisées, seuls les prélèvements sociaux sont alors dus sur les produits de l'épargne.
- Le Plan d'Épargne d'Entreprise existe également sous une forme Interentreprises (PEI), lorsqu'il est commun à plusieurs entreprises distinctes, ou sous la forme d'un Plan d'Épargne Groupe (PEG), lorsqu'il est commun à plusieurs entités d'un même Groupe.

Qu'est-ce que le Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif ?

- Le Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO) est un dispositif collectif d'épargne salariale facultatif, dont la mise en place dans l'entreprise est conditionnée à l'existence préalable d'un PEE.
Il permet aux collaborateurs d'une entreprise de se constituer une épargne retraite avec l'aide de leur employeur (prise en charge des frais de tenue de compte et éventuellement abondement), dans un cadre social et fiscal favorable.
Tout comme dans le cadre du PEE, cette épargne est investie en parts d'OPCVM¹ ou en actions.
- Les sommes versées dans le PERCO restent indisponibles jusqu'au départ à la retraite sauf cas de déblocage anticipé prévus par la loi (voir tableau page suivante).
- La sortie s'effectue, au choix de l'épargnant, sous forme de rente viagère et/ou de capital². Dans le premier cas, la rente viagère est fiscalisée en fonction de l'âge à partir duquel elle est versée (date d'entrée en jouissance de la rente). Dans le second cas, le capital est exonéré d'impôt sur le revenu. Dans les deux cas, des prélèvements sociaux sont dus sur les produits de l'épargne au moment du départ en retraite.
- Le Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif existe également sous une forme Interentreprises (PERCOI), lorsqu'il est commun à plusieurs entreprises distinctes, ou sous la forme d'un Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif Groupe (PERCOG), lorsqu'il est commun à plusieurs entités d'un même Groupe.



Conformément à l'article L 444-5 du code du travail, ce document a pour objet de vous présenter le fonctionnement de l'ensemble des dispositifs d'épargne salariale existant à ce jour. Pour connaître ceux dont vous bénéficiez au sein de votre entreprise, prenez contact avec la personne en charge de l'épargne salariale dans votre entreprise.

Qu'est-ce que la participation ?

- La participation est un dispositif collectif d'épargne salariale permettant aux salariés de percevoir une part du bénéfice de l'entreprise, à condition qu'il soit suffisant au regard de la formule de calcul prévue par la loi.
- Elle est obligatoire pour toutes les entreprises employant au moins 50 salariés et facultative pour les autres, au 30 juin 2008.
- Les sommes distribuées aux salariés sont indisponibles pendant cinq ans (sauf en cas de déblocage anticipé prévus par loi) et peuvent être investies, selon les conditions de l'accord d'entreprise, sur un compte courant bloqué (CCB) au sein de l'entreprise et portant intérêt ou sur des OPCVM (SICAV et/ou FCPE), éventuellement associés à un plan d'épargne salariale (PEE/PEI/PEG ou PERCO/PERCOI/PERCOG). La participation bénéficie d'avantages fiscaux et sociaux.

Qu'est-ce que l'intéressement ?

- L'intéressement est un dispositif collectif d'épargne salariale facultatif, présentant un caractère aléatoire, permettant d'associer les salariés aux résultats et aux performances de l'entreprise par le versement d'une prime immédiatement disponible.
- La prime d'intéressement bénéficie d'avantages sociaux. En outre, lorsqu'elle est directement investie dans un plan d'épargne salariale (PEE/PEI/PEG et/ou PERCO/PERCOI/PERCOG), cette prime n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu. Elle le devient si elle est immédiatement perçue par l'épargnant.



Rappel

Pour connaître les dispositifs d'épargne salariale dont vous pouvez bénéficier au sein de votre entreprise, prenez contact avec la personne en charge de l'épargne salariale dans votre entreprise.

Qu'est-ce que les versements volontaires ?

- Sont considérés comme des versements volontaires les apports personnels de l'épargnant et les primes d'intéressement qu'il investit sur un plan d'épargne salariale (PEE/PEI/PEG/PERCO/PERCOI/PERCOG). Ils ne peuvent excéder sur une année (tous plans d'épargne salariale confondus) :
 - pour les salariés, 25% de la rémunération annuelle brute de l'année en cours,
 - pour les mandataires sociaux non salariés, 25% du revenu professionnel de l'année précédente,
 - pour les conjoints collaborateurs ou pour les salariés dont le contrat de travail est suspendu, 25% du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS)².
- Ils peuvent faire l'objet d'un abondement (versement complémentaire) de l'employeur dans les limites définies par le règlement du Plan.

Qu'est-ce que l'abondement ?

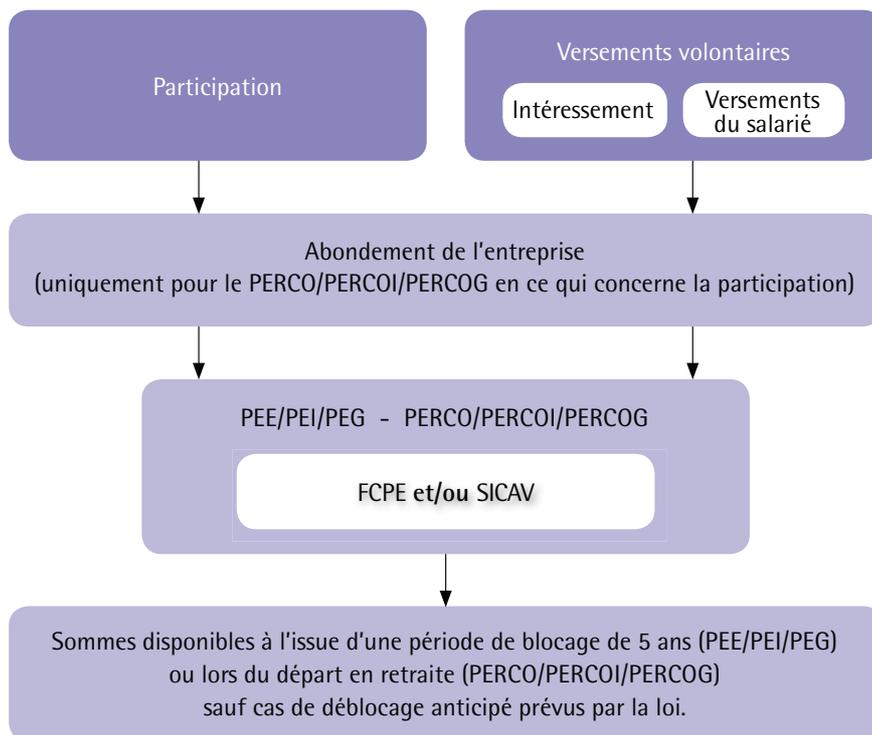
- L'abondement est une contribution financière de l'employeur complémentaire à l'effort d'épargne de ses collaborateurs. Celle-ci peut porter sur tout ou partie des sommes issues des versements volontaires, de l'intéressement, de la participation, à condition qu'elles soient versées dans un plan d'épargne salariale.
- Le maximum de l'abondement est défini par l'entreprise dans le cadre d'un plafond légal.

Qu'est-ce qu'un transfert d'épargne ?

- Un transfert d'épargne est un transfert de sommes d'un plan d'épargne salariale vers un autre. Il peut par exemple porter sur des sommes placées dans un PEE/PEI/PEG ou un PERCO/PERCOI/PERCOG détenu dans le cadre d'un précédent emploi, ou encore sur des avoirs placés dans le PEE/PEI/PEG, transférés vers le PERCO/PERCOI/PERCOG.
- Il est à noter qu'aucun transfert d'épargne n'est possible du PERCO/PERCOI/PERCOG vers le PEE/PEI/PEG.

¹ La prime d'intéressement ne peut être investie dans un plan d'épargne salariale que si le règlement du plan le prévoit.
² S'ils n'ont pas reçu de rémunération au titre de l'année précédente.

SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT



CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ PRÉVUS PAR LA LOI

Les cas de déblocage anticipé présentés ci-dessous permettent à l'épargnant de disposer sous certaines conditions de tout ou partie de son épargne salariale avant les délais légaux prévus par les Plans tout en conservant le bénéfice de leurs exonérations fiscales.

	PEE	PERCO
Mariage, PACS	<input checked="" type="checkbox"/>	
Naissance ou adoption d'un 3 ^{ème} enfant et des suivants	<input checked="" type="checkbox"/>	
Divorce, séparation, dissolution d'un PACS avec garde d'au moins un enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	
Création ou reprise d'entreprise par l'épargnant, son conjoint ou enfants	<input checked="" type="checkbox"/>	
Cessation du contrat de travail	<input checked="" type="checkbox"/>	
Agrandissement de la résidence principale	<input checked="" type="checkbox"/>	
Acquisition de la résidence principale ou remise en état suite catastrophe naturelle reconnue par arrêté ministériel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Invalidité de l'épargnant, de son conjoint, de la personne liée par un PACS ou d'un de ses enfants	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Décès de l'épargnant, de son conjoint ou de la personne liée par un PACS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Surendettement de l'épargnant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Expiration des droits à l'assurance chômage		<input checked="" type="checkbox"/>

MA SITUATION PROFESSIONNELLE ÉVOLUE

Je m'informe sur mes possibilités.

Mes choix	Ma situation		
Est-ce que je peux...	Je change d'employeur / Je démissionne / Je suis licencié	Je crée mon entreprise	Je pars à la retraite
... conserver mon épargne salariale acquise sur mon compte BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises ?	Oui	Oui	Oui
... conserver mon épargne salariale acquise sur mon compte BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises et participer au(x) dispositif(s) d'épargne salariale mis en place par mon nouvel employeur ?	Oui s'il(s) existe(nt) chez mon nouvel employeur	Oui si j'emploie au moins 1 salarié et 100 au plus	-
... continuer à effectuer des versements volontaires dans les dispositifs d'épargne salariale mis en place par mon ancien employeur ?	Non sur le PEE/PEI/PEG Oui sur le PERCO/ PERCOI/PERCOG s'il n'y a pas de PERCO/ PERCOI/PERCOG chez mon nouvel employeur	Non sur le PEE/PEI/PEG Oui sur le PERCO/ PERCOI/PERCOG s'il n'y a pas de PERCO/ PERCOI/PERCOG chez mon nouvel employeur	Oui en fonction des accords de l'entreprise
... percevoir de mon ancien employeur mes montants éventuels de participation et d'intéressement de l'exercice écoulé malgré mon départ ?	Oui au prorata du temps de présence ¹	Oui au prorata du temps de présence ¹	Oui au prorata du temps de présence ¹
... continuer à recevoir l'abondement de mon ancien employeur sur mes versements ?	Non	Non	Non
... obtenir le remboursement de mon épargne salariale cumulée disponible ?	Oui	Oui	Oui
... obtenir le remboursement de mon épargne salariale cumulée bloquée ? ²	Participation/ PEE/PEI/PEG : Oui PERCO/PERCOI/PERCOG : Non	Participation/ PEE/PEI/PEG : Oui PERCO/PERCOI/PERCOG : Non	Participation/ PEE/PEI/PEG : Oui PERCO/PERCOI/PERCOG : Oui
... transférer mon épargne salariale acquise dans le(s) dispositif(s) équivalent(s) mis en place par mon nouvel employeur ?	Oui s'il(s) existe(nt) chez mon nouvel employeur	Oui si j'emploie au moins 1 salarié et 100 au plus et si je mets en place un tel dispositif	Non

¹ Si votre ancienneté minimale requise dans l'entreprise est respectée.

² Se référer aux cas de déblocage anticipé prévus par la loi.

QUE DEVIENT MON ÉPARGNE SALARIALE ?

Vous pouvez la conserver

Vous avez la possibilité de laisser vos avoirs d'épargne salariale sur les formules de placement actuelles et/ou les récupérer ultérieurement. Ces avoirs deviennent disponibles à l'issue de la période de blocage du dispositif. Vous avez la possibilité de demander leur remboursement anticipé dans certains cas.

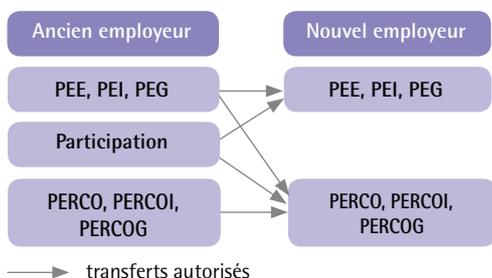


Changement d'adresse ? Changement de banque ?

N'oubliez pas de communiquer à BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises vos nouvelles coordonnées via votre espace personnel Internet, sur www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com (vos codes d'accès restent inchangés).

Vous pouvez la transférer

Vous pouvez transférer vos avoirs si votre nouvel employeur a mis en place un dispositif d'épargne salariale. Ce transfert s'effectue selon le schéma suivant.



→ transferts autorisés

Vous pouvez obtenir son remboursement

Changer d'employeur, créer son entreprise, démissionner ou être licencié sont des cas de déblocage anticipé de vos avoirs bloqués prévus par la loi dans le cadre d'un accord de participation ou d'un PEE/PEI/PEG. Par contre, vous ne pouvez pas récupérer vos avoirs pour ces motifs dans le cadre d'un PERCO/PERCOI/PERCOG.

Si vous conservez votre épargne

BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises restera votre teneur de compte. Vous conserverez ainsi la même qualité de service et d'information qu'auparavant. Votre épargne continuera à fructifier et vous conserverez les avantages fiscaux et sociaux du dispositif.

Si vous conservez votre épargne

Dans tous les cas :

- les prélèvements sociaux ne sont pas perçus lors du transfert, mais au moment de la délivrance de vos avoirs,
- le plafond de 25% de la rémunération ne s'applique pas, et il n'y a pas de versement complémentaire de l'employeur sauf si le plan le prévoit,
- si vos avoirs sont indisponibles, les périodes de blocage déjà courues sont prises en compte,
- si vos avoirs sont disponibles, ils le restent sauf en cas de transfert dans le PERCO/PERCOI/PERCOG.

Partir à la retraite est un cas de déblocage anticipé pour vos avoirs bloqués dans le cadre d'un accord de participation ou d'un PEE/PEI/PEG. Il s'agit de l'échéance légale pour un PERCO/PERCOI/PERCOG.

Attention : nous vous recommandons de bien lire les dispositions légales au dos de ce livret se rapportant aux cas de déblocage anticipé.



Comment faire pour obtenir le remboursement de votre épargne ?

Pour tous les cas de déblocage mentionnés, merci d'utiliser la fiche de correspondance jointe à votre relevé annuel.

Comment faire pour transférer votre épargne ?

Merci de prendre contact avec votre interlocuteur «épargne salariale» au sein de votre nouvelle entreprise, qui vous indiquera la marche à suivre.

BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS ?



Connectez-vous sur www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com



Utilisez votre relevé de compte



Appelez le serveur téléphonique dont le numéro figure sur votre relevé de compte d'épargne salariale

DISPOSITIONS LÉGALES

A lire et à conserver.

Article L3332-10

Les versements annuels d'un salarié ou d'une personne mentionnée à l'article L3332-2 aux plans d'épargne d'entreprise auxquels il participe ne peuvent excéder un quart de sa rémunération annuelle ou de son revenu professionnel imposé à l'impôt sur le revenu au titre de l'année précédente.

Pour le conjoint du chef d'entreprise mentionné au 3° du même article et pour le salarié dont le contrat de travail est suspendu, qui n'ont perçu aucune rémunération au titre de l'année précédente, les versements ne peuvent excéder le quart du montant annuel du plafond prévu à l'article L241-3 du code de la sécurité sociale.

Le montant des droits inscrits à un compte épargne-temps et qui sont utilisés pour alimenter un plan d'épargne pour la retraite collectif défini au chapitre IV n'est pas pris en compte pour l'appréciation du plafond mentionné au premier alinéa. Il en est de même des droits utilisés pour alimenter un plan d'épargne d'entreprise, à condition qu'ils servent à l'acquisition de titres de l'entreprise ou d'une entreprise qui lui est liée au sens des articles L3344-1 et L3344-2, ou de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières mentionnés aux articles L214-40 et L214-40-1 du code monétaire et financier.

NOTA : Ordonnance 2007-329 du 12 mars 2007 art. 14 : Les dispositions de la présente ordonnance entrent en vigueur en même temps que la partie réglementaire du code du travail et au plus tard le 1^{er} mars 2008. La loi n° 2008-67 du 21 janvier 2008 dans son article 2 a fixé la date d'entrée en vigueur de la partie législative du code du travail au 1^{er} mai 2008.

Article R3324-22

Les cas dans lesquels, en application de l'article L3324-10, les droits constitués au profit des salariés peuvent être, sur leur demande, exceptionnellement liquidés avant l'expiration des délais fixés au premier alinéa de ce même article et au deuxième alinéa de l'article L3323-5 sont les suivants :

- 1° Le mariage ou la conclusion d'un pacte civil de solidarité par l'intéressé ;
- 2° La naissance ou l'arrivée au foyer d'un enfant en vue de son adoption, dès lors que le foyer compte déjà au moins deux enfants à sa charge ;
- 3° Le divorce, la séparation ou la dissolution d'un pacte civil de solidarité lorsqu'ils sont assortis d'un jugement prévoyant la résidence habituelle unique ou partagée d'au moins un enfant au domicile de l'intéressé ;
- 4° L'invalidité de l'intéressé, de ses enfants, de son conjoint ou de son partenaire lié par un pacte civil de solidarité. Cette invalidité s'apprécie au sens des 2° et 3° de l'article L341-4 du code de la sécurité sociale ou est reconnue par décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, à condition que le taux d'incapacité atteigne au moins 80 % et que l'intéressé n'exerce aucune activité professionnelle ;
- 5° Le décès de l'intéressé, de son conjoint ou de son partenaire lié par un pacte civil de solidarité ;
- 6° La rupture du contrat de travail ;
- 7° L'affectation des sommes épargnées à la création ou reprise, par l'intéressé, ses enfants, son conjoint ou son partenaire lié par un pacte civil de solidarité, d'une entreprise industrielle, commerciale, artisanale ou agricole, soit à titre individuel, soit sous la forme d'une société, à condition d'en exercer effectivement le contrôle au sens de l'article R5141-2, à l'installation en vue de l'exercice d'une autre profession non salariée ou à l'acquisition de parts sociales d'une société coopérative de production ;
- 8° L'affectation des sommes épargnées à l'acquisition ou agrandissement de la résidence principale emportant création de surface habitable nouvelle telle que définie à l'article R111-2 du code de la construction et de l'habitation, sous réserve de l'existence d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux, ou à la remise en état de la résidence principale endommagée à la suite d'une catastrophe naturelle reconnue par arrêté ministériel ;
- 9° La situation de surendettement de l'intéressé définie à l'article L331-2 du code de la consommation, sur demande adressée à l'organisme gestionnaire des fonds ou à l'employeur, soit par le président de la commission de surendettement des particuliers, soit par le juge lorsque le déblocage des droits paraît nécessaire à l'apurement du passif de l'intéressé.

Article R3324-23

La demande du salarié de liquidation anticipée est présentée dans un délai de six mois à compter de la survenance du fait générateur, sauf dans les cas de rupture du contrat de travail, décès, invalidité et surendettement. Dans ces derniers cas, elle peut intervenir à tout moment.

La levée anticipée de l'indisponibilité intervient sous forme d'un versement unique qui porte, au choix du salarié, sur tout ou partie des droits susceptibles d'être débloqués.

Article R3324-24

Le jugement arrêtant le plan de cession totale de l'entreprise, ou ouvrant ou prononçant la liquidation judiciaire de l'entreprise rend immédiatement exigibles les droits à participation non échus en application de l'article L643-1 du code de commerce et de l'article L3253-10 du présent code.

Article R3334-4

Les cas dans lesquels, en application de l'article L3334-14, les droits constitués dans le cadre du plan d'épargne pour la retraite collectif au profit des salariés peuvent être, sur leur demande, exceptionnellement liquidés avant le départ à la retraite sont les suivants :

- 1° L'invalidité de l'intéressé, de ses enfants, de son conjoint ou de son partenaire lié par un pacte civil de solidarité. Cette invalidité s'apprécie au sens des 2° et 3° de l'article L341-4 du code de sécurité sociale, ou est reconnue par décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées prévue à l'article L241-5 du code de l'action sociale et des familles à condition que le taux d'incapacité atteigne au moins 80 % et que l'intéressé n'exerce aucune activité professionnelle. Le déblocage pour chacun de ces motifs ne peut intervenir qu'une seule fois ;
- 2° Le décès de l'intéressé, de son conjoint ou de son partenaire lié par un pacte civil de solidarité. En cas de décès de l'intéressé, il appartient à ses ayants droit de demander la liquidation de ses droits et les dispositions du 4 du III de l'article 150-0-A du code général des impôts cessent d'être applicables à l'expiration des délais fixés par l'article 641 du même code ;
- 3° L'affectation des sommes épargnées à l'acquisition de la résidence principale ou à la remise en état de la résidence principale endommagée à la suite d'une catastrophe naturelle reconnue par arrêté interministériel ;
- 4° La situation de surendettement du participant définie à l'article L331-2 du code de la consommation, sur demande adressée à l'organisme gestionnaire des fonds ou à l'employeur, soit par le président de la commission de surendettement des particuliers, soit par le juge lorsque le déblocage des droits paraît nécessaire à l'apurement du passif de l'intéressé ;
- 5° L'expiration des droits à l'assurance chômage de l'intéressé.

Article R3334-5

La levée anticipée de l'indisponibilité intervient sous forme d'un versement unique qui porte, au choix de l'intéressé, sur tout ou partie des droits susceptibles d'être débloqués.

Article D3324-37

Lorsque le bénéficiaire ne peut être atteint à la dernière adresse indiquée par lui, les sommes auxquelles il peut prétendre sont tenues à sa disposition par l'entreprise pendant une durée d'un an à compter de la date d'expiration du délai prévu soit à l'article L3323-5, soit à l'article L3324-10 selon le cas.

Passé ce délai, ces sommes sont remises à la Caisse des dépôts et consignations où l'intéressé peut les réclamer jusqu'au terme de la prescription prévue à l'article 2262 du code civil.

Article D3324-38

La conservation des parts de fonds communs de placement et des actions de sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) acquises en application du 1° de l'article L3323-2 continue d'être assurée par l'organisme qui en est chargé et auprès duquel l'intéressé peut les réclamer jusqu'au terme de la prescription prévue à l'article 2262 du code civil.

Article D3324-39

En cas de décès du salarié, ses ayants droit demandent la liquidation de ses droits. Le régime fiscal prévu au 4 du III de l'article 150-0 A du code général des impôts cesse de leur être attaché à compter du septième mois suivant le décès.

Article R3332-30

Les dispositions des articles D3324-37 à D3324-39 s'appliquent aux investissements réalisés au sein de plans d'épargne d'entreprise, selon les modalités précisées par le règlement de ces plans.

CONTACT

www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com

BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises est un Métier

de BNP Paribas SA au capital de 1 811 390 890 euros
Siège social : 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris
Immatriculée sous le n° 662 042 449 RCS Paris
Identifiant C.E. FR 76662042449
www.bnpparibas.com



BNP PARIBAS

MULTIPAR DYNAMIQUE GESTION FLEXIBLE

ex Multipar Dynamique

31/05/12

OBJECTIF DE GESTION

Le FCPE « MULTIPAR DYNAMIQUE GESTION FLEXIBLE » est nourricier du FCP maître « CAMGESTION DYNAMIQUE FLEXIBLE ». La performance du FCPE pourra être différente de celle du fonds maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres. Sur la durée minimale de placement recommandée de 5 ans, le fonds a pour objectif de rechercher majoritairement la performance des marchés d'actions, en se laissant la possibilité de s'exposer au marché monétaire. Le gérant privilégie une exposition définie de façon discrétionnaire par une répartition flexible entre ces marchés via des OPCVM. Cette forme de gestion ne nécessite pas d'indicateur de référence. Toutefois, à des fins de parfaite lisibilité des résultats de gestion, le portefeuille pourra être rapproché à posteriori de l'indice composite suivant : 75 % DJ Euro Stoxx 300 (dividendes réinvestis) + 25 % Eonia, puisque le fonds est géré sur l'Europe.

PERFORMANCES NETTES EN EUROS

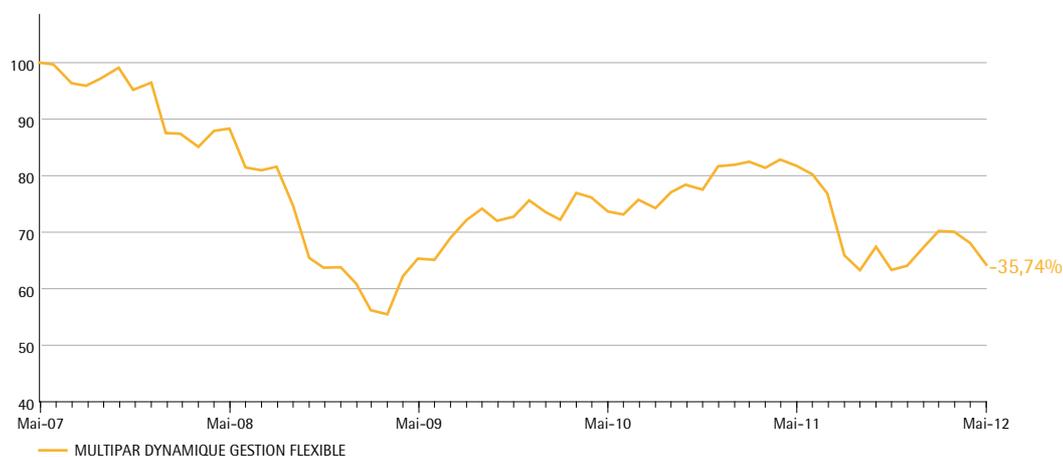
PERFORMANCES CUMULEES NETTES DE FRAIS

	Depuis le début de l'année	1 an glissant	3 ans glissant	5 ans glissant	Depuis le lancement
FCPE	0,30%	-21,37%	-1,63%	-35,74%	92,64%

PERFORMANCES ANNUELLES NETTES DE FRAIS

	2011	2010	2009	2008	2007
FCPE	-21,56%	7,99%	18,55%	-33,87%	4,06%

EVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE SUR 5 ANS GLISSANTS



Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

CARACTERISTIQUES

- **Durée de placement**
5 ans minimum
- **Echelle de risque**
(1 : très faible - 6 : très élevé)



- **Forme juridique**
FCPE
- **Classification AMF**
Diversifié
- **Nature du Fonds**
Multi-entreprise / fonds nourricier
- **De droit**
Français
- **Actif net**
219,84 M Euros
- **Valeur de Part**
15,85 Euros
- **Périodicité de valorisation**
Quotidienne
- **Date de lancement**
31/12/93
- **Société de gestion**
BNP Paribas Asset Management
- **Dépositaire**
BNP Paribas Securities Services
- **Modalités des souscriptions/rachats**
Vous trouverez les détails concernant les ordres de souscription et de remboursement dans les notices d'information des FCPE.



BNP PARIBAS
ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES

A BNP Paribas Investment Partner

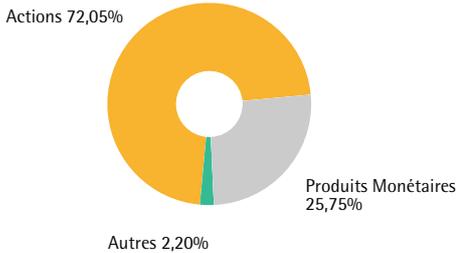
MULTIPAR DYNAMIQUE GESTION FLEXIBLE

ex Multipar Dynamique

31/05/12

COMPOSITION

Répartition par types d'actifs
(Hors produits dérivés)



Les 10 principales lignes

Valeurs	% actif
BNP PARIBAS CASH INVEST P	14,05
CAMGESTION VALEURS EURO I	10,15
ISHARES DJ EURO STOXX	9,89
BNP PARIBAS INSTICASH EUR I	8,16
EASYETF EURO STOXX	5,96
BNPP L1 EQUITY BEST SEL EURO I	5,21
SYCOMORE EUROCAP FCP	5,13
FIDELITY EURO BLUE CHIP D	4,44
PIONEER EUROLAND EQUITY I CAP.	4,32
BGF EURO MKTS FD A CAP.	4,29

ANALYSE DE RISQUE (1 An)

Risque Absolu (données quotidiennes)
- Perte maximum -27,94%

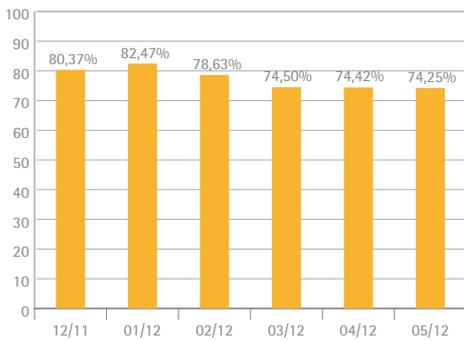
Risque Absolu (données hebdomadaires)
- Volatilité du fonds 22,85%
- Volatilité de l'indice de référence 20,39%

Risque Absolu (données mensuelles)
- % de mois positifs 33,33%
- Perf mensuelle la plus élevée 6,54%
- Perf mensuelle la moins élevée -14,26%

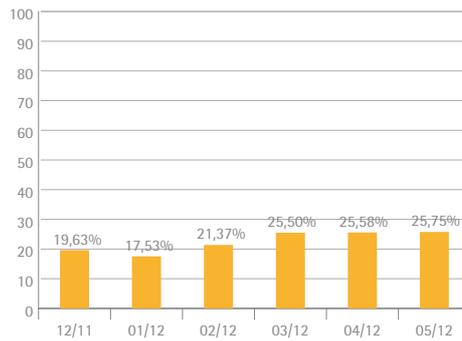
Risque Relatif (données hebdomadaires)
- Tracking error 7,97%
- Ratio d'information -0,75
- Ratio de Sharpe -0,97

Risque Relatif (données mensuelles)
- Alpha -0,14
- Bêta 1,22
- R2 0,91

EXPOSITION ACTION



EXPOSITION TAUX



COMMENTAIRE DE GESTION TRIMESTRIEL RÉDIGÉ LE 31/03/12

A l'instar des années précédentes, le changement d'année civile s'est accompagné d'une hausse des marchés actions. Sous l'impulsion des mesures prises par la Banque Centrale Européenne en toute fin d'année, l'indice Eurostoxx progresse de +9,49% sur le trimestre. Malgré la hausse du pétrole et le ralentissement affiché des économies mondiales, les marchés semblent rassurés sur la problématique de la dette au sens large.

Dans ce contexte, nous avons commencé l'année légèrement surpondéré sur les actions à près de 80%, et avons également misé sur des OPCVM bien exposés tant sur les valeurs cycliques que sur les financières (Métropole Sélection, Élan Euro Valeurs, Objectif Alpha Euro). Au fil de la hausse, considérant que beaucoup de bonnes nouvelles étaient intégrées dans les cours, nous avons allégé les actions pour revenir à une position neutre de 75%, et nous avons arbitré partiellement (Objectif Alpha Euro, Élan Euro Valeurs) ou totalement (CamGestion Actions Dynamiques, Métropole Sélection) les OPCVM les plus offensifs, vers d'autres jugés plus défensifs (CamGestion Actions Euro) et vers des « trackers ».

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS À LA PERFORMANCE

Meilleurs contributeurs

Libellé OPCVM	Contribution
BNP PARIBAS CASH INVEST P	0,01%
BNP PARIBAS INSTICASH EUR I	0,00%
DEXIA INDEX ARBITRAGE	0,00%

Moins bons contributeurs

Libellé OPCVM	Contribution
CAMGESTION VALEURS EURO I	-0,73%
ISHARES DJ EURO STOXX	-0,66%
SYCOMORE EUROCAP FCP	-0,49%

Ce document présente les caractéristiques des supports financiers éligibles aux dispositifs d'épargne salariale et d'assurance collective du Groupe BNP Paribas. Il contient des éléments d'information et des données chiffrées considérés comme fondés ou exacts le jour de leur établissement. Il est produit à titre d'information et ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou de prescription. Nous vous rappelons que les notices de ces supports doivent être remises à vos salariés afin que ceux-ci puissent prendre connaissance de leurs caractéristiques avant toute décision d'investissement. Celles-ci sont mises à leur disposition dans leurs espaces privés accessibles à partir de notre site Internet www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Le FCPE présente un risque de perte en capital.



MULTIPAR SOLIDAIRE DYNAMIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Ex Multipar Solidaire Dynamique

31/05/12

OBJECTIF DE GESTION

« MULTIPAR SOLIDAIRE DYNAMIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE » est un compartiment du FCPE « MULTIPAR PHILEIS ». L'objectif de gestion est de favoriser l'investissement dans des entreprises qui respectent les critères de responsabilité sociale, et d'investir à hauteur de 75 % en actions de la zone euro. Il est investi entre 5 % et 10 % en titres négociés ou non sur un marché réglementé émis par des entreprises solidaires. Le compartiment cherche à avoir une performance en ligne avec l'indicateur de référence (indice composite : 75 % EURO STOXX + 20 % BARCLAYS EURO AGG + 5 % de titres émis par les entreprises solidaires agréées). La sélection des actions socialement responsables est fondée sur des critères financiers et des critères extra-financiers. Les critères extra-financiers visent à évaluer dans quelle mesure l'entreprise est à même de gérer les risques et exploiter les opportunités liées au développement durable. Ces critères sont regroupés en trois grandes catégories : gouvernement d'entreprise, responsabilité sociale et responsabilité environnementale de l'entreprise. L'évaluation extra-financière est multi-sources, c'est-à-dire basée sur les informations fournies par des agences de notations spécialisées (p. ex. VIGEO, INNOVEST et RISKMETRICS) et des analystes externes, et sur une évaluation conduite par les analystes de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT sur la base d'une grille d'analyse propre.

PERFORMANCES NETTES EN EUROS

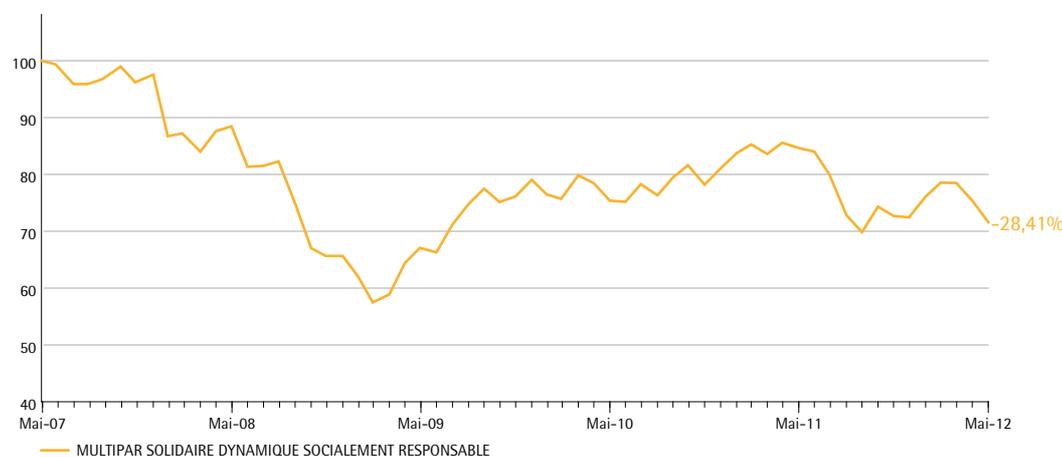
PERFORMANCES CUMULEES NETTES DE FRAIS

	Depuis le début de l'année	1 an glissant	3 ans glissant	5 ans glissant	Depuis le lancement
FCPE	-1,18%	-15,42%	6,73%	-28,41%	5,79%

PERFORMANCES ANNUELLES NETTES DE FRAIS

	2011	2010	2009	2008	2007
FCPE	-10,62%	2,52%	20,44%	-32,71%	6,70%

EVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE SUR 5 ANS GLISSANTS



Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

CARACTERISTIQUES

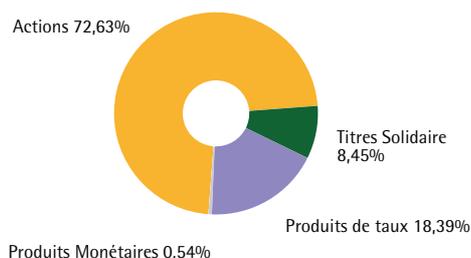
- **Durée de placement**
5 ans minimum
- **Echelle de risque**
(1 : très faible - 6 : très élevé)



- **Forme juridique**
FCPE
- **Classification AMF**
Actions de pays de la zone Euro
- **Nature du Fonds**
Multi-entreprise
- **De droit**
Français
- **Actif net**
71,29 M Euros
- **Valeur de Part**
10,58 Euros
- **Périodicité de valorisation**
Quotidienne
- **Date de lancement**
15/07/02
- **Société de gestion**
BNP Paribas Asset Management
- **Dépositaire**
BNP Paribas Securities Services
- **Modalités des souscriptions/rachats**
Vous trouverez les détails concernant les ordres de souscription et de remboursement dans les notices d'information des FCPE.

COMPOSITION

Répartition par types d'actifs (Hors produits dérivés)

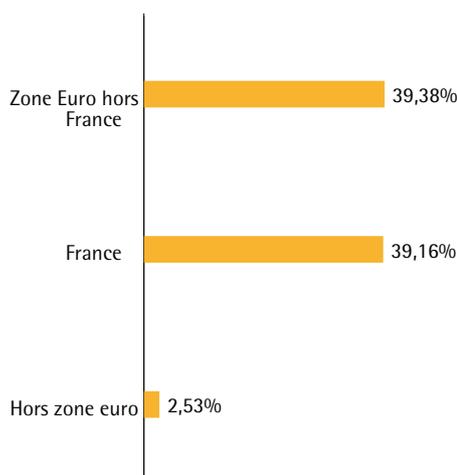


Les 10 principales lignes

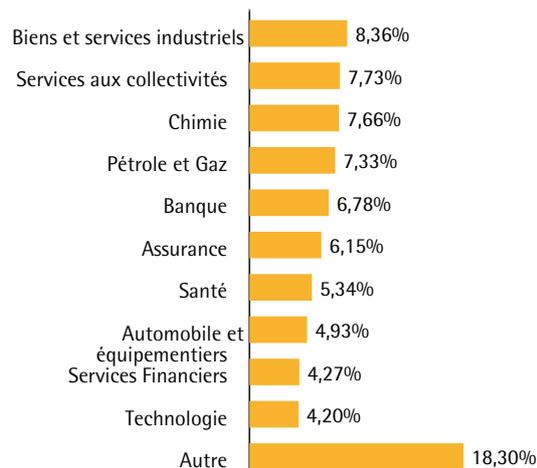
Valeurs	% actif
FONCIERE HABITAT HUMANISME	4,27
SIFA Ste d'invest France Active	4,17
SANOFI AVENTIS	3,27
SIEMENS	2,39
ENI	2,37
BMW	2,27
BASF SE	2,27
BNP PARIBAS	2,26
UNILEVER NV	2,10
AIR LIQUIDE	2,07

ZOOM SUR LA POCHE ACTIONS

Répartition géographique



Répartition sectorielle



COMMENTAIRE DE GESTION TRIMESTRIEL RÉDIGÉ LE 31/03/12

L'indice « eurostoxx Large » a progressé de 9.9% au 1er trimestre 2012. L'action de la BCE a été déterminante en proposant pour la 2ème fois le refinancement des banques à un horizon de 3 ans. Tout en déclarant ne pas apporter une solution définitive à la crise de la dette souveraine, elle donne par cette action du temps aux gouvernements et aux banques. L'issue des négociations avec les créanciers sur les termes de la dette grecque a largement contribué au regain de confiance sur les marchés. Au cours du trimestre, l'exposition du portefeuille au secteur des services publics a été réduite (Vente de GDF-Suez et d'Iberdrola partiellement compensée par l'achat de Suez Environnement. Celui des télécoms a également été réduit par la vente de Vivendi, de France Telecom et de Telefonica (intensification de la concurrence sur les prix). En contrepartie et partiellement, nous avons constitué des lignes de Kabel Deutschland et de Ziggo (sociétés de câblo-opérateurs). Dans le secteur de la consommation, Metro a été vendue. Dans le secteur technologique, Nokia a été arbitrée au profit de Dialog (société allemande de semi-conducteurs en forte croissance). Les autres achats ont concerné des valeurs de croissance comme Bureau Veritas, ou des sociétés exposées aux Etats-Unis (Schneider). La structure équilibrée du portefeuille a permis une performance trimestrielle légèrement supérieure à celle de son indice de référence.

Ce document présente les caractéristiques des supports financiers éligibles aux dispositifs d'épargne salariale et d'assurance collective du Groupe BNP Paribas. Il contient des éléments d'information et des données chiffrées considérés comme fondés ou exacts le jour de leur établissement. Il est produit à titre d'information et ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou de prescription. Nous vous rappelons que les notices de ces supports doivent être remises à vos salariés afin que ceux-ci puissent prendre connaissance de leurs caractéristiques avant toute décision d'investissement. Celles-ci sont mises à leur disposition dans leurs espaces privés accessibles à partir de notre site Internet www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Le FCPE présente un risque de perte en capital.

MULTIPAR EQUILIBRE GESTION FLEXIBLE

ex Multipar Equilibre

31/05/12

OBJECTIF DE GESTION

Le FCPE « MULTIPAR EQUILIBRE GESTION FLEXIBLE » est nourricier du FCP maître « CAMGESTION EQUILIBRE FLEXIBLE ».

La performance du FCPE pourra être différente de celle du fonds maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres. Sur la durée minimale de placement recommandée de 4 ans, le fonds a pour objectif de rechercher la performance des marchés de taux, et des marchés d'actions. Le gérant privilégie une exposition définie de façon discrétionnaire par une répartition flexible entre les marchés de taux et d'actions, via des OPCVM. Cette forme de gestion ne nécessite pas d'indicateur de référence. Toutefois, à des fins de parfaite lisibilité des résultats de gestion, le portefeuille pourra être rapproché à posteriori de l'indice composite suivant : 45 % DJ Euro Stoxx300 (dividendes réinvestis) + 55 % Euro MTS Global, puisque le fonds est géré sur l'Europe.

PERFORMANCES NETTES EN EUROS

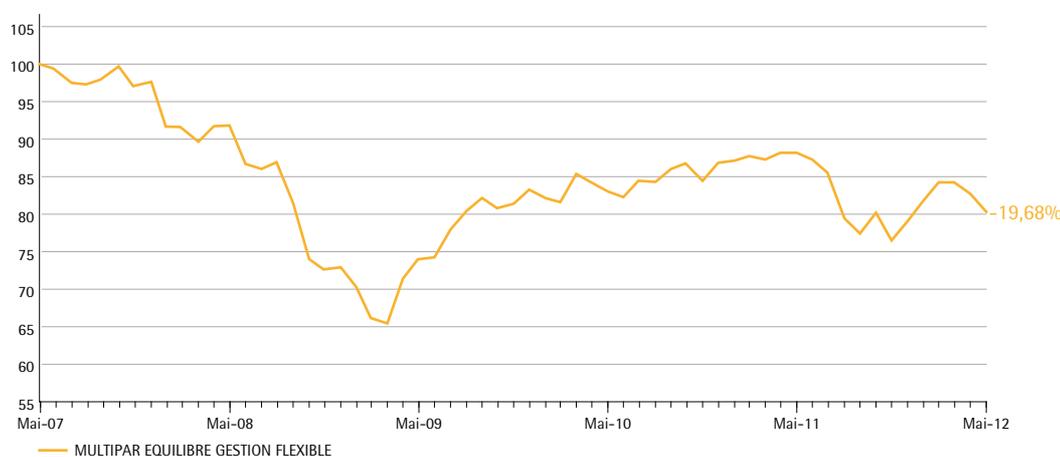
PERFORMANCES CUMULEES NETTES DE FRAIS

	Depuis le début de l'année	1 an glissant	3 ans glissant	5 ans glissant	Depuis le lancement
FCPE	1,70%	-8,91%	8,57%	-19,68%	107,37%

PERFORMANCES ANNUELLES NETTES DE FRAIS

	2011	2010	2009	2008	2007
FCPE	-9,05%	4,29%	14,20%	-25,31%	2,34%

EVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE SUR 5 ANS GLISSANTS



Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

CARACTERISTIQUES

- **Durée de placement**
4 ans minimum
- **Echelle de risque**
(1 : très faible - 6 : très élevé)



- **Forme juridique**
FCPE
- **Classification AMF**
Diversifié
- **Nature du Fonds**
Multi-entreprise / fonds nourricier
- **De droit**
Français
- **Actif net**
252,38 M Euros
- **Valeur de Part**
5,16 Euros
- **Périodicité de valorisation**
Quotidienne
- **Date de lancement**
31/12/93
- **Société de gestion**
BNP Paribas Asset Management
- **Dépositaire**
BNP Paribas Securities Services
- **Modalités des souscriptions/rachats**
Vous trouverez les détails concernant les ordres de souscription et de remboursement dans les notices d'information des FCPE.

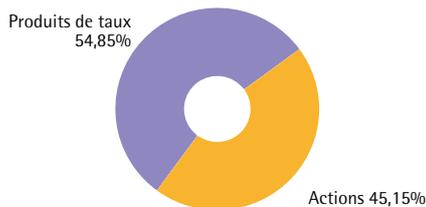


BNP PARIBAS
ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES

A BNP Paribas Investment Partner

COMPOSITION

Répartition par types d'actifs
(Hors produits dérivés)



Les 10 principales lignes

Valeurs	% actif
ISHARES DJ EURO STOXX	23,83
LYXOR ETF EUROMTS GLOBAL SI	16,98
CAMGESTION CAPI OBLIG	5,46
CAMGESTION VALEURS EURO I	5,00
CDC EURO SOUV.	4,53
PICTET EURO GOV.BDS I EUR C.	4,06
PICTET FUND EUR CORP BONDS I	3,62
PARVEST BOND EURO GOVERNMENT I	3,19
HSBC EURO GVT BOND C	2,96
CARDIF OBLIGATIONS EUROPE	2,81

ANALYSE DE RISQUE (1 An)

Risque Absolu (données quotidiennes)
- Perte maximum -16,19%

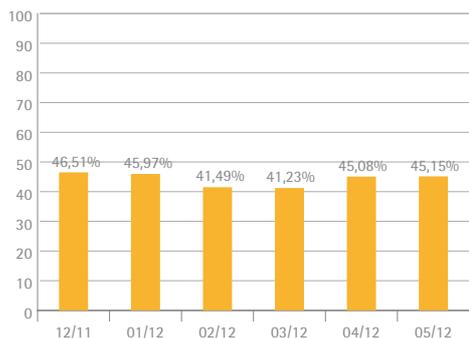
Risque Absolu (données hebdomadaires)
- Volatilité du fonds 12,69%
- Volatilité de l'indice de référence 13,19%

Risque Absolu (données mensuelles)
- % de mois positifs 33,33%
- Perf mensuelle la plus élevée 3,62%
- Perf mensuelle la moins élevée -7,12%

Risque Relatif (données hebdomadaires)
- Tracking error 5,30%
- Ratio d'information -0,45
- Ratio de Sharpe -0,75

Risque Relatif (données mensuelles)
- Alpha -0,03
- Bêta 1,25
- R2 0,92

EXPOSITION ACTION



EXPOSITION TAUX



COMMENTAIRE DE GESTION TRIMESTRIEL RÉDIGÉ LE 31/03/12

A l'instar des années précédentes, le changement d'année civile s'est accompagné d'une hausse des marchés actions. Sous l'impulsion des mesures prises par la Banque Centrale Européenne en toute fin d'année, l'indice Eurostoxx progresse de +9,49% sur le trimestre. Malgré la hausse du pétrole et le ralentissement affiché des économies mondiales, les marchés semblent rassurés sur la problématique de la dette au sens large.

Dans ce contexte, nous avons commencé l'année légèrement surpondéré sur les actions à près de 46% et avons allégé cette exposition au fil de la hausse. Les thématiques présentes en portefeuille à fin mars sont jugées défensives.

Sur la partie taux, les dettes périphériques ont bénéficié elles aussi de l'optimisme ambiant de ce début d'année, nous en avons profité pour prendre quelques bénéfices sur la partie «Crédit» et «inflation».

Nous conservons une allocation proche de l'indice de référence pour l'entame de ce second trimestre, et privilégions les instruments financiers très liquides tels les contrats à terme et trackers dans un souci de réactivité.

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS À LA PERFORMANCE

Meilleurs contributeurs

Libellé OPCVM	Contribution
LYXOR ETF EUROMTS GLOBAL SI	0,19%
CAMGESTION CAPI OBLIG	0,06%
CDC EURO SOUV.	0,05%

Moins bons contributeurs

Libellé OPCVM	Contribution
ISHARES DJ EURO STOXX	-1,55%
CAMGESTION VALEURS EURO I	-0,37%
EURO-BUND 10YRS FUT. 06/12	-0,17%

Ce document présente les caractéristiques des supports financiers éligibles aux dispositifs d'épargne salariale et d'assurance collective du Groupe BNP Paribas. Il contient des éléments d'information et des données chiffrées considérés comme fondés ou exacts le jour de leur établissement. Il est produit à titre d'information et ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou de prescription. Nous vous rappelons que les notices de ces supports doivent être remises à vos salariés afin que ceux-ci puissent prendre connaissance de leurs caractéristiques avant toute décision d'investissement. Celles-ci sont mises à leur disposition dans leurs espaces privés accessibles à partir de notre site Internet www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Le FCPE présente un risque de perte en capital.

MULTIPAR EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

31/05/12

OBJECTIF DE GESTION

«MULTIPAR EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE» est un compartiment du FCPE «MULTIPAR PHILEIS». L'objectif de gestion est de favoriser l'investissement dans des entreprises qui respectent les critères de responsabilité sociale et d'être investi de manière équilibrée entre actions et obligations. Le compartiment cherche à avoir une performance en ligne avec l'indicateur de référence (indice composite : 50 % Euro Stoxx + 50 % Barclays Euro Agg). La sélection des actions et des obligations socialement responsables est fondée sur des critères financiers et des critères extra-financiers. Les critères extra-financiers visent à évaluer dans quelle mesure l'entreprise, pour les actions, et l'émetteur, pour les obligations, sont à même de gérer les risques et exploiter les opportunités liées au développement durable. Ces critères sont regroupés en trois grandes catégories : gouvernement d'entreprise, responsabilité sociale et responsabilité environnementale de l'entreprise. L'évaluation extra-financière est multi-sources, c'est-à-dire basée sur les informations fournies par des agences de notations spécialisées (p. ex. VIGEO, INNOVEST et RISKMETRICS) et des analystes externes, et sur une évaluation conduite par les analystes de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT sur la base d'une grille d'analyse propre.

PERFORMANCES NETTES EN EUROS

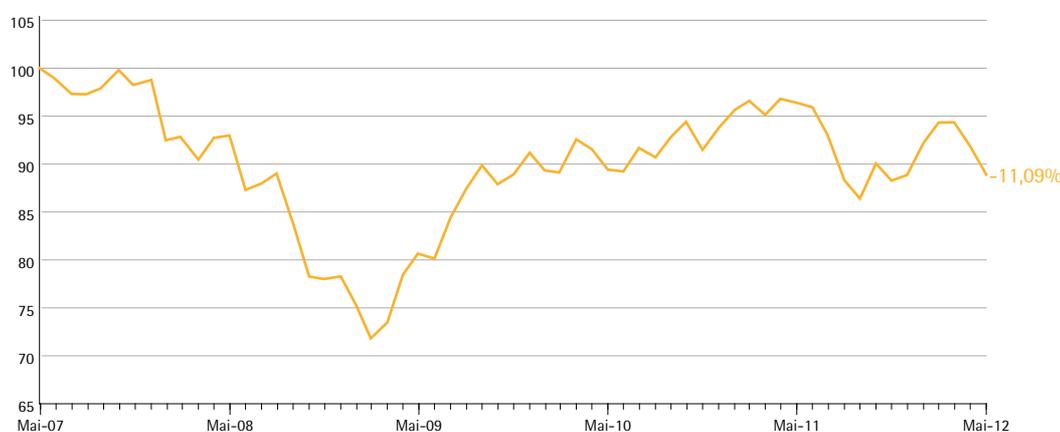
PERFORMANCES CUMULEES NETTES DE FRAIS

	Depuis le début de l'année	1 an glissant	3 ans glissant	5 ans glissant	Depuis le lancement
FCPE	0,05%	-7,76%	10,24%	-11,09%	17,06%

PERFORMANCES ANNUELLES NETTES DE FRAIS

	2011	2010	2009	2008	2007
FCPE	-5,22%	2,83%	16,47%	-20,74%	4,29%

EVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE SUR 5 ANS GLISSANTS



Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

CARACTERISTIQUES

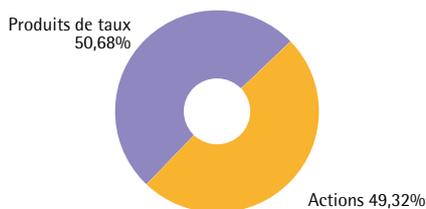
- **Durée de placement**
4 ans minimum
- **Echelle de risque**
(1 : très faible - 6 : très élevé)



- **Forme juridique**
FCPE
- **Classification AMF**
Diversifié
- **Nature du Fonds**
Multi-entreprise
- **De droit**
Français
- **Actif net**
35,49 M Euros
- **Valeur de Part**
11,71 Euros
- **Périodicité de valorisation**
Quotidienne
- **Date de lancement**
07/07/04
- **Société de gestion**
BNP Paribas Asset Management
- **Dépositaire**
BNP Paribas Securities Services
- **Modalités des souscriptions/rachats**
Vous trouverez les détails concernant les ordres de souscription et de remboursement dans les notices d'information des FCPE.

COMPOSITION

Répartition par types d'actifs (Hors produits dérivés)

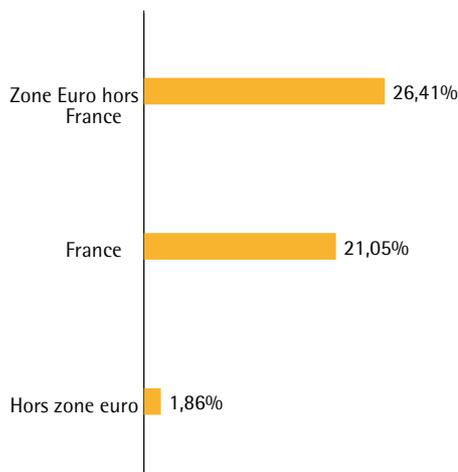


Les 10 principales lignes

Valeurs	% actif
MONETAIRE RESPON.S1 SI.3DEC	4,69
PAYS-BAS 4,50 07/17	4,35
FRANCE OAT 5,00 10/16	3,62
ALLEMAGNE 4,00 01/18	3,32
KFW 3,87 01/19	3,23
BEI 4,75 10/17	3,23
KREDIT.WIEDER. 4,12 07/17	3,22
UNEDIC EMTN 1,75 02/15	3,09
KFW 3,50 07/15	3,02
CADES EMTN 3,00 02/16	3,00

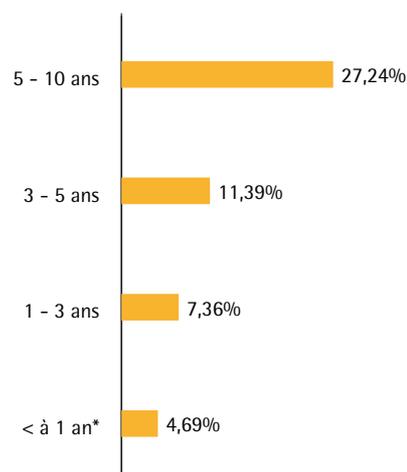
ZOOM SUR LA POCHE ACTIONS

Répartition géographique



ZOOM SUR LA POCHE TAUX

Répartition par tranches de maturité



* dont OPCVM monétaires

COMMENTAIRE DE GESTION TRIMESTRIEL RÉDIGÉ LE 31/03/12

L'indice « eurostoxx Large » a progressé de 9.9% au 1er trimestre 2012. L'action de la BCE a été déterminante en proposant pour la 2ème fois le refinancement des banques à un horizon de 3 ans. Tout en déclarant ne pas apporter une solution définitive à la crise de la dette souveraine, elle donne par cette action du temps aux gouvernements et aux banques. L'issue des négociations avec les créanciers sur les termes de la dette grecque a largement contribué au regain de confiance sur les marchés. Au cours du trimestre, l'exposition du portefeuille au secteur des services publics a été réduite (Vente de GDF-Suez et d'Iberdrola partiellement compensée par l'achat de Suez Environnement. Celui des télécoms a également été réduit par la vente de Vivendi, de France Telecom et de Telefonica (intensification de la concurrence sur les prix). En contrepartie et partiellement, nous avons constitué des lignes de Kabel Deutschland et de Ziggo (sociétés de câblo-opérateurs). Dans le secteur technologique, Nokia a été arbitrée au profit de Dialog (société allemande de semi-conducteurs en forte croissance). Les autres achats ont concerné des valeurs de croissance comme Bureau Veritas, ou des sociétés exposées aux Etats-Unis (Schneider). La sous exposition du portefeuille obligataire sur les pays comme l'Italie ou la Grèce qui ont bénéficié d'une forte détente des taux d'intérêt s'est avérée pénalisante et justifie une performance légèrement inférieure à celle de l'indice de référence.

Ce document présente les caractéristiques des supports financiers éligibles aux dispositifs d'épargne salariale et d'assurance collective du Groupe BNP Paribas. Il contient des éléments d'information et des données chiffrées considérés comme fondés ou exacts le jour de leur établissement. Il est produit à titre d'information et ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou de prescription. Nous vous rappelons que les notices de ces supports doivent être remises à vos salariés afin que ceux-ci puissent prendre connaissance de leurs caractéristiques avant toute décision d'investissement. Celles-ci sont mises à leur disposition dans leurs espaces privés accessibles à partir de notre site Internet www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Le FCPE présente un risque de perte en capital.

OBJECTIF DE GESTION

Le FCPE « MULTIPAR ACTIONS INTERNATIONALES » est nourricier du FCP maître « CAMGESTION AVENIR INVESTISSEMENT ». La performance du FCPE pourra être différente de celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

Le fonds a pour objectif de maximiser la performance, sur la durée minimale de placement recommandée, par le biais d'une gestion active de valeurs reflétant les grandes orientations économiques et sociétales futures qui conduiront à une modification du paysage boursier mondial.

La performance du FCPE peut être rapprochée à postériori de celle de l'indice de comparaison MSCI World en Euro coupons non réinvestis.

PERFORMANCES NETTES EN EUROS

PERFORMANCES CUMULEES NETTES DE FRAIS

	Depuis le début de l'année	1 an glissant	3 ans glissant	5 ans glissant	Depuis le lancement
FCPE	7,58%	-7,58%	11,50%	-26,01%	10,06%

PERFORMANCES ANNUELLES NETTES DE FRAIS

	2011	2010	2009	2008	2007
FCPE	-17,34%	10,67%	33,84%	-38,53%	-3,34%

EVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE SUR 5 ANS GLISSANTS



Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

CARACTERISTIQUES

- **Durée de placement**
5 ans minimum
- **Echelle de risque**
(1 : très faible - 6 : très élevé)

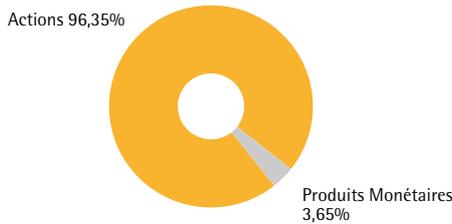


- **Forme juridique**
FCPE
- **Classification AMF**
Actions internationales
- **Nature du Fonds**
Multi-entreprise / fonds nourricier
- **De droit**
Français
- **Actif net**
7,12 M Euros
- **Valeur de Part**
1,44 Euros
- **Périodicité de valorisation**
Quotidienne
- **Date de lancement**
20/12/04
- **Société de gestion**
BNP Paribas Asset Management
- **Dépositaire**
BNP Paribas Securities Services
- **Modalités des souscriptions/rachats**
Vous trouverez les détails concernant les ordres de souscription et de remboursement dans les notices d'information des FCPE.



COMPOSITION

Répartition par types d'actifs (Hors produits dérivés)

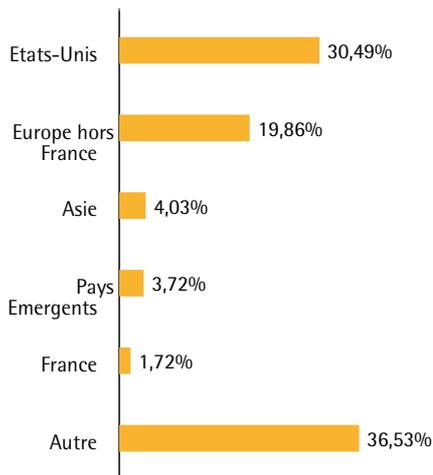


Les 10 principales lignes

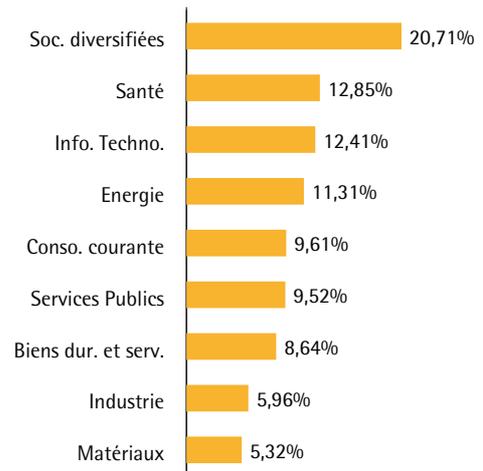
Valeurs	% actif
BNP INSTICASH USD CLASSIC	3,65
LEO.IN.LEO.INF.FD EUR.I C.4DEC	2,99
FIRST STATE 1ST CHINA GROWTH FUN...	2,73
FORTIS EQUITY ENERGY E.C.3DEC	2,64
DEXIA EQ.L BIOTECHN.I CAP.3DEC	2,58
PICTET TIMBER CL.I USD	2,56
DWS INVEST GLOBAL AGRIBUS- FC	2,51
PICTET FDS WATER CL.I	2,41
JP MORGAN GL.CONST.TRENDS C C.	2,33
CARMIGNAC COMMODITIES A C.3DEC	2,29

ZOOM SUR LA POCHE ACTIONS

Répartition géographique



Répartition sectorielle



COMMENTAIRE DE GESTION TRIMESTRIEL RÉDIGÉ LE 31/03/12

Le SBF120 a progressé de 9.9% au cours du 1er trimestre 2012. L'action de la BCE a été déterminante en proposant pour la 2ème fois le refinancement des banques à un horizon de 3 ans. Bien qu'elle déclare ne pas apporter une solution définitive à la crise de la dette souveraine, elle donne par cette action du temps aux gouvernements et aux banques. L'issue des négociations avec les créanciers sur les termes de la dette souveraine grecque a largement contribué au regain de confiance sur les marchés et à la hausse des indices. L'atténuation des inquiétudes sur la dette souveraine a également contribué à une détente marquée des taux dans les pays en difficulté (Grèce, Italie, Espagne...) et au regain d'optimisme mesuré des investisseurs sur les marchés d'actions. La politique monétaire très accommodante des banquiers centraux tant en Europe qu'aux États-Unis contribue à maintenir les taux courts à très bas niveau (l'eonia se maintenant autour de 0.34%).

Conformément à l'orientation de gestion définie par le conseil de surveillance, les flux sont affectés au fonds CAM Gestion Avenir investissement.

Ce document présente les caractéristiques des supports financiers éligibles aux dispositifs d'épargne salariale et d'assurance collective du Groupe BNP Paribas. Il contient des éléments d'information et des données chiffrées considérés comme fondés ou exacts le jour de leur établissement. Il est produit à titre d'information et ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou de prescription. Nous vous rappelons que les notices de ces supports doivent être remises à vos salariés afin que ceux-ci puissent prendre connaissance de leurs caractéristiques avant toute décision d'investissement. Celles-ci sont mises à leur disposition dans leurs espaces privés accessibles à partir de notre site Internet www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Le FCPE présente un risque de perte en capital.

OBJECTIF DE GESTION

Le FCPE « MULTIPAR ACTIONS EUROPE OPPORTUNITES » est nourricier du compartiment maître « FUNDQUEST EUROPE OPPORTUNITES » de la SICAV « FUNDQUEST ».

La performance du FCPE pourra être différente de celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

L'objectif de gestion est, sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, de surperformer le MSCI Europe, l'indicateur de référence, en ayant une exposition maximum sur les marchés actions de l'Union Européenne de 100 %. Cette gestion est mise en oeuvre de façon discrétionnaire au sein d'OPCVM.

PERFORMANCES NETTES EN EUROS

PERFORMANCES CUMULEES NETTES DE FRAIS

	Depuis le début de l'année	1 an glissant	3 ans glissant	5 ans glissant	Depuis le lancement
FCPE	5,11%	-12,20%	20,78%	-32,53%	35,78%

PERFORMANCES ANNUELLES NETTES DE FRAIS

	2011	2010	2009	2008	2007
FCPE	-14,34%	11,92%	28,73%	-43,38%	1,25%

EVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE SUR 5 ANS GLISSANTS



Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

CARACTERISTIQUES

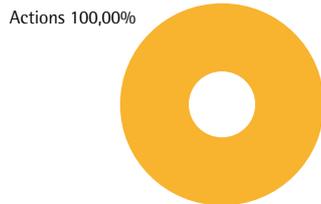
- **Durée de placement**
5 ans minimum
- **Echelle de risque**
(1 : très faible - 6 : très élevé)



- **Forme juridique**
FCPE
- **Classification AMF**
Actions des pays de l'Union Européenne
- **Nature du Fonds**
Multi-entreprise / fonds nourricier
- **De droit**
Français
- **Actif net**
6,74 M Euros
- **Valeur de Part**
13,58 Euros
- **Périodicité de valorisation**
Quotidienne
- **Date de lancement**
21/07/03
- **Société de gestion**
BNP Paribas Asset Management
- **Dépositaire**
BNP Paribas Securities Services
- **Modalités des souscriptions/rachats**
Vous trouverez les détails concernant les ordres de souscription et de remboursement dans les notices d'information des FCPE.

COMPOSITION

Répartition par types d'actifs (Hors produits dérivés)

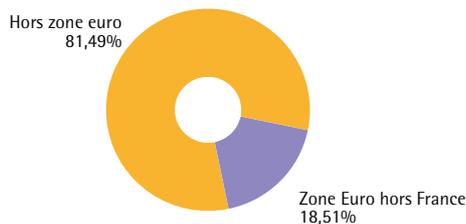


Les 10 principales lignes

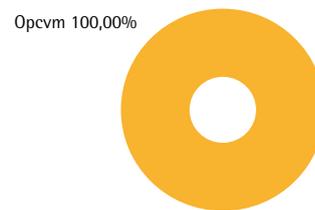
Valeurs	% actif
EdR EUROPE SYNERGY A	11,97
MM Metzler Europe Eq	11,66
BGF EUROPEAN FOCUS D2 EUR	10,65
MM Alken Europe Eq	9,81
MM Uniglobal Europe Eq	9,73
FIDELITY EUROPE	9,21
ENTREPRENEURS	8,94
ECHIQUIER MAJOR	8,80
ALL.RCM EUROP.EQ.GR.WT EUR C.	8,66
MM Jupiter Europe Eq	4,30

ZOOM SUR LA POCHE ACTIONS

Répartition géographique



Répartition sectorielle



COMMENTAIRE DE GESTION TRIMESTRIEL RÉDIGÉ LE 31/03/12

Le SBF120 a progressé de 9.9% au cours du 1er trimestre 2012. L'action de la BCE a été déterminante en proposant pour la 2ème fois le refinancement des banques à un horizon de 3 ans. Bien qu'elle déclare ne pas apporter une solution définitive à la crise de la dette souveraine, elle donne par cette action du temps aux gouvernements et aux banques. L'issue des négociations avec les créanciers sur les termes de la dette souveraine grecque a largement contribué au regain de confiance sur les marchés et à la hausse des indices. L'atténuation des inquiétudes sur la dette souveraine a également contribué à une détente marquée des taux dans les pays en difficulté (Grèce, Italie, Espagne...) et au regain d'optimisme mesuré des investisseurs sur les marchés d'actions. La politique monétaire très accommodante des banquiers centraux tant en Europe qu'aux États-Unis contribue à maintenir les taux courts à très bas niveau (l'eonia se maintenant autour de 0.34%).

Conformément à l'orientation de gestion définie par le conseil de surveillance, les flux sont affectés au fonds FUNDQUEST EUROPE OPPORTUNITE

Ce document présente les caractéristiques des supports financiers éligibles aux dispositifs d'épargne salariale et d'assurance collective du Groupe BNP Paribas. Il contient des éléments d'information et des données chiffrées considérés comme fondés ou exacts le jour de leur établissement. Il est produit à titre d'information et ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou de prescription. Nous vous rappelons que les notices de ces supports doivent être remises à vos salariés afin que ceux-ci puissent prendre connaissance de leurs caractéristiques avant toute décision d'investissement. Celles-ci sont mises à leur disposition dans leurs espaces privés accessibles à partir de notre site Internet www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Le FCPE présente un risque de perte en capital.

MULTIPAR PRUDENT GESTION FLEXIBLE

Ex Multipar Prudent

31/05/12

OBJECTIF DE GESTION

Le FCPE « MULTIPAR PRUDENT GESTION FLEXIBLE » est nourricier du FCP maître « CAMGESTION PRUDENT FLEXIBLE ».

La performance du FCPE pourra être différente de celle du fonds maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres. Sur la durée minimale de placement recommandée de 3 ans, le fonds a pour objectif de rechercher principalement la performance des marchés de taux, en se laissant la possibilité de s'exposer aux marchés actions. Le gérant privilégie une exposition définie de façon discrétionnaire par une répartition flexible entre les marchés de taux et d'actions, via des OPCVM.

Cette forme de gestion ne nécessite pas d'indicateur de référence. Toutefois, à des fins de parfaite lisibilité des résultats de gestion, le portefeuille pourra être rapproché à posteriori de l'indice composite suivant : 10 % DJ Euro Stoxx 300 (dividendes réinvestis) + 40 % Euro MTS Global + 50 % Eonia, puisque le fonds est géré sur l'Europe.

PERFORMANCES NETTES EN EUROS

PERFORMANCES CUMULEES NETTES DE FRAIS

	Depuis le début de l'année	1 an glissant	3 ans glissant	5 ans glissant	Depuis le lancement
FCPE	1,26%	-1,97%	4,88%	-7,99%	104,05%

PERFORMANCES ANNUELLES NETTES DE FRAIS

	2011	2010	2009	2008	2007
FCPE	-2,84%	0,53%	6,98%	-12,05%	0,57%

EVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE SUR 5 ANS GLISSANTS



Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

CARACTERISTIQUES

- **Durée de placement**
3 ans minimum
- **Echelle de risque**
(1 : très faible - 6 : très élevé)



- **Forme juridique**
FCPE
- **Classification AMF**
Diversifié
- **Nature du Fonds**
Multi-entreprise / fonds nourricier
- **De droit**
Français
- **Actif net**
252,58 M Euros
- **Valeur de Part**
4,79 Euros
- **Périodicité de valorisation**
Quotidienne
- **Date de lancement**
31/12/93
- **Société de gestion**
BNP Paribas Asset Management
- **Dépositaire**
BNP Paribas Securities Services
- **Modalités des souscriptions/rachats**
Vous trouverez les détails concernant les ordres de souscription et de remboursement dans les notices d'information des FCPE.

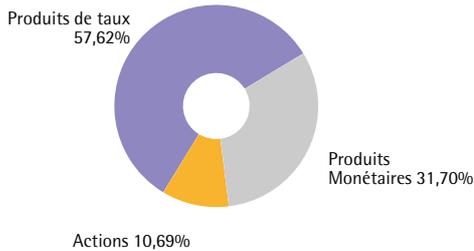


BNP PARIBAS
ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES

A BNP Paribas Investment Partner

COMPOSITION

Répartition par types d'actifs
(Hors produits dérivés)



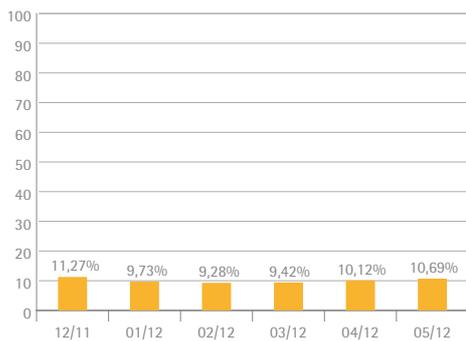
Les 10 principales lignes

Valeurs	% actif
LYXOR ETF EUROMTS GLOBAL SI	14,24
PARWORLD EURO SHORT TERM FIXED ...	12,55
UNION + SI.3DEC	11,88
HSBC MONETAIRE FCP	10,17
CAMGESTION CAPI OBLIG	5,52
CAAM MON.CAS.ACTIONS E SI.3DEC	5,41
CDC EURO SOUV.	5,18
HSBC EURO GVT BOND C	4,82
PARVEST BOND EURO GOVERNMENT I	4,62
PICTET EURO GOV.BDS I EUR C.	4,43

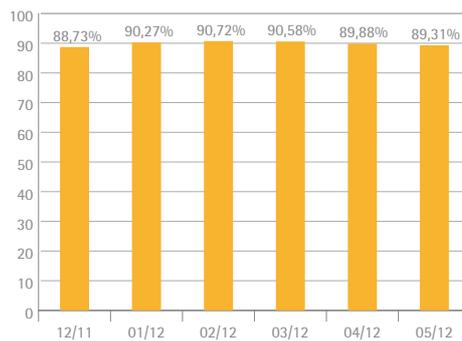
ANALYSE DE RISQUE (1 An)

Risque Absolu (données quotidiennes)	
- Perte maximum	-6,26%
Risque Absolu (données hebdomadaires)	
- Volatilité du fonds	4,46%
- Volatilité de l'indice de référence	3,92%
Risque Absolu (données mensuelles)	
- % de mois positifs	41,67%
- Perf mensuelle la plus élevée	2,02%
- Perf mensuelle la moins élevée	-1,85%
Risque Relatif (données hebdomadaires)	
- Tracking error	2,00%
- Ratio d'information	-1,20
- Ratio de Sharpe	-0,66
Risque Relatif (données mensuelles)	
- Alpha	-0,22
- Bêta	1,18
- R2	0,77

EXPOSITION ACTION



EXPOSITION TAUX



COMMENTAIRE DE GESTION TRIMESTRIEL RÉDIGÉ LE 31/03/12

A l'instar des années précédentes, le changement d'année civile s'est accompagné d'une hausse des marchés actions. Sous l'impulsion des mesures prises par la Banque Centrale Européenne en toute fin d'année l'indice Eurostoxx progresse de +9,49% sur le trimestre. Malgré la hausse du pétrole et le ralentissement affiché des économies mondiales lors de ce premier trimestre, les marchés semblent rassurés sur la problématique de la dette au sens large.

Dans ce contexte, nous avons commencé l'année légèrement surpondéré sur les actions à près de 11% et avons allégé cette exposition au fil de la hausse. Les thématiques présentes en portefeuille à fin mars sont jugées défensives.

Sur la partie taux, les dettes périphériques ont bénéficié elles aussi de l'optimisme ambiant de ce début d'année, nous en avons profité pour prendre quelques bénéfices sur la partie «Crédit» et «inflation».

Nous conservons une allocation proche de l'indice de référence pour l'entame de ce second trimestre, et privilégions les instruments financiers très liquides tels les contrats à terme et trackers dans un souci de réactivité.

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS À LA PERFORMANCE

Meilleurs contributeurs

Libellé OPCVM	Contribution
LYXOR ETF EUROMTS GLOBAL SI	0,16%
CAMGESTION CAPI OBLIG	0,06%
CDC EURO SOUV.	0,06%

Moins bons contributeurs

Libellé OPCVM	Contribution
EURO-BUND 10YRS FUT. 06/12	-0,22%
CARDIF RENDACTIS	-0,17%
CAMGESTION VALEURS EURO I	-0,15%

Ce document présente les caractéristiques des supports financiers éligibles aux dispositifs d'épargne salariale et d'assurance collective du Groupe BNP Paribas. Il contient des éléments d'information et des données chiffrées considérés comme fondés ou exacts le jour de leur établissement. Il est produit à titre d'information et ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou de prescription. Nous vous rappelons que les notices de ces supports doivent être remises à vos salariés afin que ceux-ci puissent prendre connaissance de leurs caractéristiques avant toute décision d'investissement. Celles-ci sont mises à leur disposition dans leurs espaces privés accessibles à partir de notre site Internet www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Le FCPE présente un risque de perte en capital.

MULTIPAR SOLIDAIRE OBLIG SOCIALEMENT RESPONSABLE

ex Multipar Solidaire Prudent

31/05/12

OBJECTIF DE GESTION

« MULTIPAR SOLIDAIRE OBLIG SOCIALEMENT RESPONSABLE » est un compartiment du FCPE « MULTIPAR PHILEIS ». L'objectif de gestion est de favoriser l'investissement dans des entreprises qui respectent les critères de responsabilité sociale, et d'être investi sur le marché obligataire de la zone euro. Le compartiment cherche à avoir une performance proche de celle de l'indicateur de référence du marché obligataire de la zone Euro « BARCLAYS EURO AGG 3-5 ». Il est également investi entre 5 % et 10 % en titres négociés ou non sur un marché réglementé émis par des entreprises solidaires. Son indicateur de référence est l'indice composite : 95 % BARCLAYS EURO AGG 3-5 + 5 % de titres émis par les entreprises solidaires agréées. La sélection des actions socialement responsables est fondée sur des critères financiers et des critères extra-financiers. Les critères extra-financiers visent à évaluer dans quelle mesure l'entreprise est à même de gérer les risques et exploiter les opportunités liées au développement durable. Ces critères sont regroupés en trois grandes catégories : gouvernement d'entreprise, responsabilité sociale et responsabilité environnementale de l'entreprise. L'évaluation extra-financière est multi-sources, c'est-à-dire basée sur les informations fournies par des agences de notations spécialisées (p. ex. VIGEO, INNOVEST et RISKMETRICS) et des analystes externes, et sur une évaluation conduite par les analystes de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT sur la base d'une grille d'analyse propre.

PERFORMANCES NETTES EN EUROS

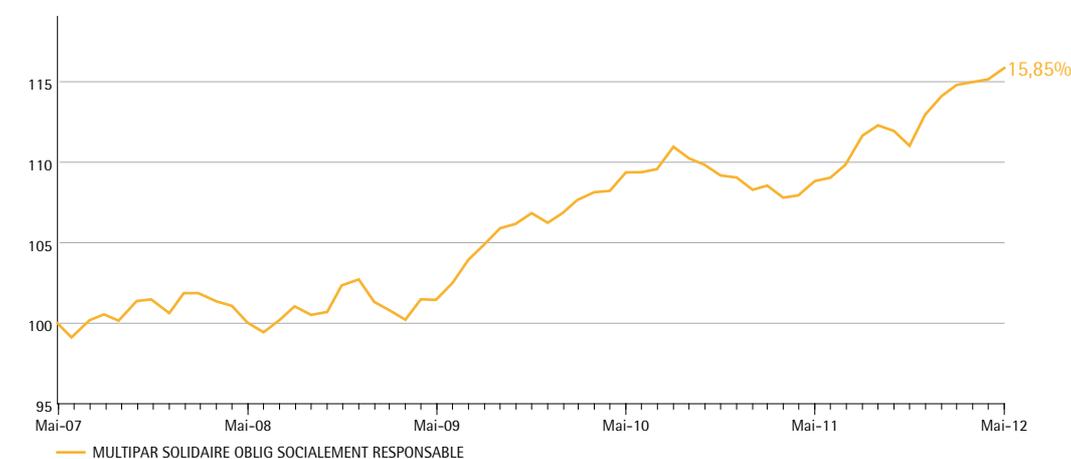
PERFORMANCES CUMULEES NETTES DE FRAIS

	Depuis le début de l'année	1 an glissant	3 ans glissant	5 ans glissant	Depuis le lancement
FCPE	2,57%	6,45%	14,19%	15,85%	18,43%

PERFORMANCES ANNUELLES NETTES DE FRAIS

	2011	2010	2009	2008	2007
FCPE	3,58%	2,64%	3,43%	2,08%	-0,21%

EVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE SUR 5 ANS GLISSANTS



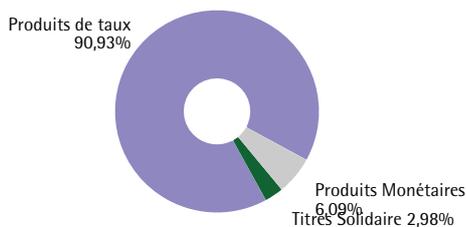
Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

CARACTERISTIQUES

- **Durée de placement**
3 ans minimum
- **Echelle de risque**
(1 : très faible - 6 : très élevé)
- **Forme juridique**
FCPE
- **Classification AMF**
Obligations et autres titres de créances libellés en Euros
- **Nature du Fonds**
Multi-entreprise
- **De droit**
Français
- **Actif net**
133,99 M Euros
- **Valeur de Part**
11,84 Euros
- **Périodicité de valorisation**
Quotidienne
- **Date de lancement**
05/04/04
- **Société de gestion**
BNP Paribas Asset Management
- **Dépositaire**
BNP Paribas Securities Services
- **Modalités des souscriptions/rachats**
Vous trouverez les détails concernant les ordres de souscription et de remboursement dans les notices d'information des FCPE.

COMPOSITION

Répartition par types d'actifs (Hors produits dérivés)

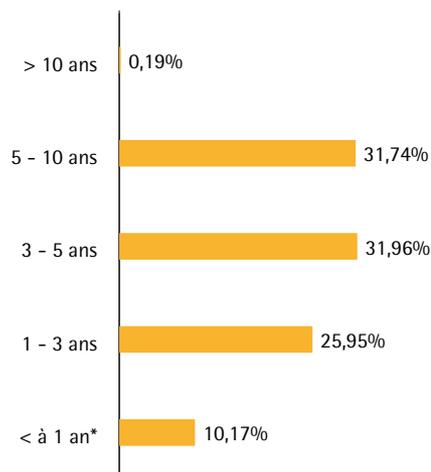


Les 10 principales lignes

Valeurs	% actif
BNP PARIBAS MONEY PRIME EURO SR...	5,03
MONETAIRE RESPONS.S1 SI.3DEC	3,02
ALLEMAGNE 3,50 07/19	2,72
PAYS-BAS 4,50 07/17	2,71
BEI 4,75 10/17	2,64
KFW 3,87 01/19	2,62
FRANCE OAT 4,25 10/17	2,61
KFW 3,12 06/18	2,58
CADES 4,00 10/19	2,56
BEI 3,87 10/16	2,52

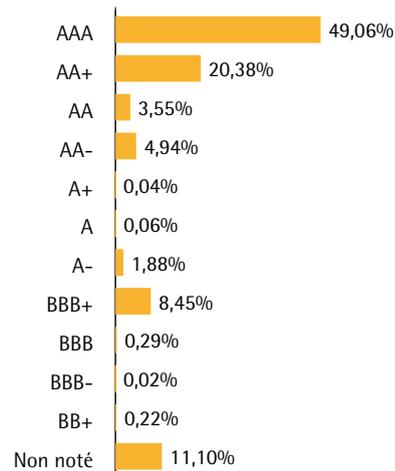
ZOOM SUR LA POCHE TAUX

Répartition par tranche de maturité



* dont OPCVM monétaires

Répartition par notations



COMMENTAIRE DE GESTION TRIMESTRIEL RÉDIGÉ LE 31/03/12

Deux événements ont marqué ce premier trimestre. D'une part le second LTRO mis en place par la BCE, aussi important que le premier, et d'autre part le plan d'échange de la dette grecque. Le marché a été très volatil sur cette période. Le taux 10 ans allemand a évolué entre 1.75% et 2.05% avec quatre pics au-delà de 1.98% et autant de creux sous 1.80%. Sur la période, la partie de la courbe entre le 6 M et le 5 Y a affiché une moins bonne performance que la partie 6-10 ans. L'Italie a le mieux performé sur le trimestre, suivie de l'Irlande et du Portugal L'Espagne est le pays périphérique qui performa le moins. Les pays qui affichent les plus mauvaises performances, toutefois positives, sont la Hollande et l'Allemagne. Le retour d'un appétit pour le risque a tiré les performances du marché du crédit vers le haut. Parmi les différents secteurs, ce sont les financières qui ont le mieux performé, et parmi ces dernières les titres subordonnés. Les « utilities » et les industrielles les ont suivies. Nous avons légèrement augmenté la sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêts ce trimestre, en la conservant toutefois inférieure à celle de son indice de référence. Nous avons vendu des titres hors univers ISR (Espagne et Portugal) pour des titres « covered ». Nous avons également acheté des titres français avec garanties d'Etat et des obligations Volkswagen.

Ce document présente les caractéristiques des supports financiers éligibles aux dispositifs d'épargne salariale et d'assurance collective du Groupe BNP Paribas. Il contient des éléments d'information et des données chiffrées considérés comme fondés ou exacts le jour de leur établissement. Il est produit à titre d'information et ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou de prescription. Nous vous rappelons que les notices de ces supports doivent être remises à vos salariés afin que ceux-ci puissent prendre connaissance de leurs caractéristiques avant toute décision d'investissement. Celles-ci sont mises à leur disposition dans leurs espaces privés accessibles à partir de notre site Internet www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Le FCPE présente un risque de perte en capital.

MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLE

31/05/12

OBJECTIF DE GESTION

«MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLE» est un compartiment du FCPE «MULTIPAR PHILEIS». L'objectif de gestion est de favoriser l'investissement dans des entreprises qui respectent nos critères de responsabilité sociale et d'être investi à 100 % sur le marché actions de la zone euro. Le compartiment cherche à avoir une performance en ligne avec l'indicateur de référence (100 % Euro Stoxx). La sélection des actions socialement responsables est fondée sur des critères financiers et des critères extra-financiers. Les critères extra-financiers visent à évaluer dans quelle mesure l'entreprise est à même de gérer les risques et exploiter les opportunités liées au développement durable. Ces critères sont regroupés en trois grandes catégories : gouvernement d'entreprise, responsabilité sociale et responsabilité environnementale de l'entreprise. L'évaluation extra-financière est multi-sources, c'est-à-dire basée sur les informations fournies par des agences de notations spécialisées (p. ex. VIGEO, INNOVEST et RISKMETRICS) et des analystes externes, et sur une évaluation conduite par les analystes de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT sur la base d'une grille d'analyse propre.

PERFORMANCES NETTES EN EUROS

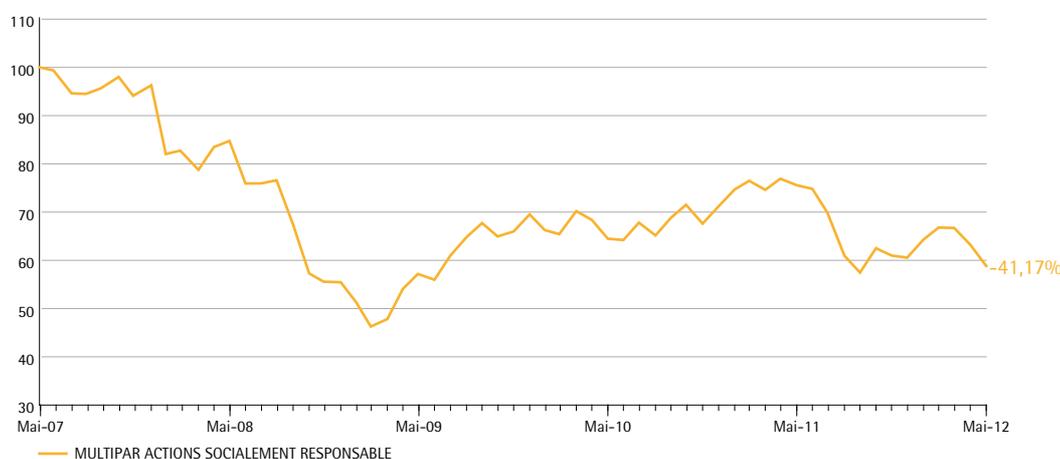
PERFORMANCES CUMULEES NETTES DE FRAIS

	Depuis le début de l'année	1 an glissant	3 ans glissant	5 ans glissant	Depuis le lancement
FCPE	-2,83%	-22,15%	2,89%	-41,17%	24,25%

PERFORMANCES ANNUELLES NETTES DE FRAIS

	2011	2010	2009	2008	2007
FCPE	-14,96%	2,42%	25,35%	-42,41%	8,91%

EVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE SUR 5 ANS GLISSANTS



Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

CARACTERISTIQUES

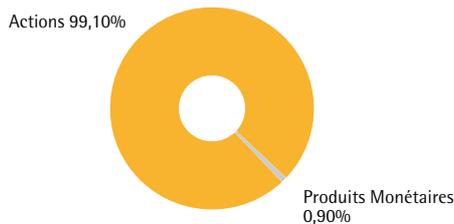
- **Durée de placement**
5 ans minimum
- **Echelle de risque**
(1 : très faible - 6 : très élevé)



- **Forme juridique**
FCPE
- **Classification AMF**
Actions de pays de la zone Euro
- **Nature du Fonds**
Multi-entreprise
- **De droit**
Français
- **Actif net**
49,83 M Euros
- **Valeur de Part**
12,37 Euros
- **Périodicité de valorisation**
Quotidienne
- **Date de lancement**
07/04/03
- **Société de gestion**
BNP Paribas Asset Management
- **Dépositaire**
BNP Paribas Securities Services
- **Modalités des souscriptions/rachats**
Vous trouverez les détails concernant les ordres de souscription et de remboursement dans les notices d'information des FCPE.

COMPOSITION

Répartition par types d'actifs (Hors produits dérivés)

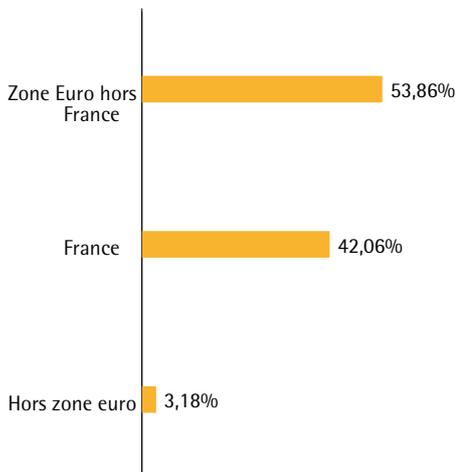


Les 10 principales lignes

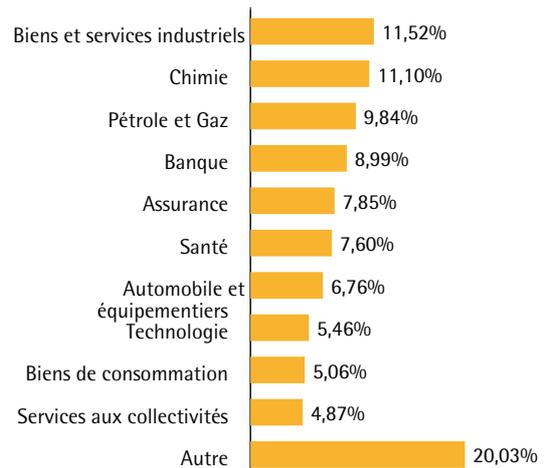
Valeurs	% actif
SANOFI AVENTIS	4,77
SIEMENS	3,54
ENI	3,33
BASF SE	3,31
BMW	3,14
UNILEVER NV	2,93
BNP PARIBAS	2,88
AIR LIQUIDE	2,82
BAYER AG	2,66
SAP	2,64

ZOOM SUR LA POCHE ACTIONS

Répartition géographique



Répartition sectorielle



COMMENTAIRE DE GESTION TRIMESTRIEL RÉDIGÉ LE 31/03/12

L'indice « eurostoxx Large » a progressé de 9.9% au 1er trimestre 2012. L'action de la BCE a été déterminante en proposant pour la 2ème fois le refinancement des banques à un horizon de 3 ans. Tout en déclarant ne pas apporter une solution définitive à la crise de la dette souveraine, elle donne par cette action du temps aux gouvernements et aux banques. L'issue des négociations avec les créanciers sur les termes de la dette grecque a largement contribué au regain de confiance sur les marchés. Au cours du trimestre, l'exposition du portefeuille au secteur des services publics a été réduite (Vente de GDF-Suez et d'Iberdrola partiellement compensée par l'achat de Suez Environnement. Celui des télécoms a également été réduit par la vente de Vivendi, de France Telecom et de Telefonica (intensification de la concurrence sur les prix). En contrepartie et partiellement, nous avons constitué des lignes de Kabel Deutschland et de Ziggo (sociétés de câblo-opérateurs). Dans le secteur de la consommation, Metro a été vendue. Dans le secteur technologique, Nokia a été arbitrée au profit de Dialog (société allemande de semi-conducteurs en forte croissance). Les autres achats ont concerné des valeurs de croissance comme Bureau Veritas, ou des sociétés exposées aux Etats-Unis (Schneider). La structure équilibrée du portefeuille a permis une performance trimestrielle légèrement supérieure à celle de son indice de référence.

Ce document présente les caractéristiques des supports financiers éligibles aux dispositifs d'épargne salariale et d'assurance collective du Groupe BNP Paribas. Il contient des éléments d'information et des données chiffrées considérés comme fondés ou exacts le jour de leur établissement. Il est produit à titre d'information et ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou de prescription. Nous vous rappelons que les notices de ces supports doivent être remises à vos salariés afin que ceux-ci puissent prendre connaissance de leurs caractéristiques avant toute décision d'investissement. Celles-ci sont mises à leur disposition dans leurs espaces privés accessibles à partir de notre site Internet www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Le FCPE présente un risque de perte en capital.

MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

ex Multipar Monétaire

31/05/12

OBJECTIF DE GESTION

« MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE » est un compartiment du FCPE « MULTIPAR PHILEIS ». Il est nourricier du FCP maître « BNP Paribas Money Prime Euro SRI ». La performance du compartiment pourra être différente de celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres. L'objectif de gestion est, sur une durée minimum de placement de 3 mois, d'obtenir une performance proche de celle de l'indice de référence du marché monétaire européen EONIA (Euro Overnight Index Average) diminué des frais de fonctionnement et de gestion facturés à l'OPCVM, par un investissement sur des titres d'émetteurs qui intègrent dans leur fonctionnement des critères de développement durable.

PERFORMANCES NETTES EN EUROS

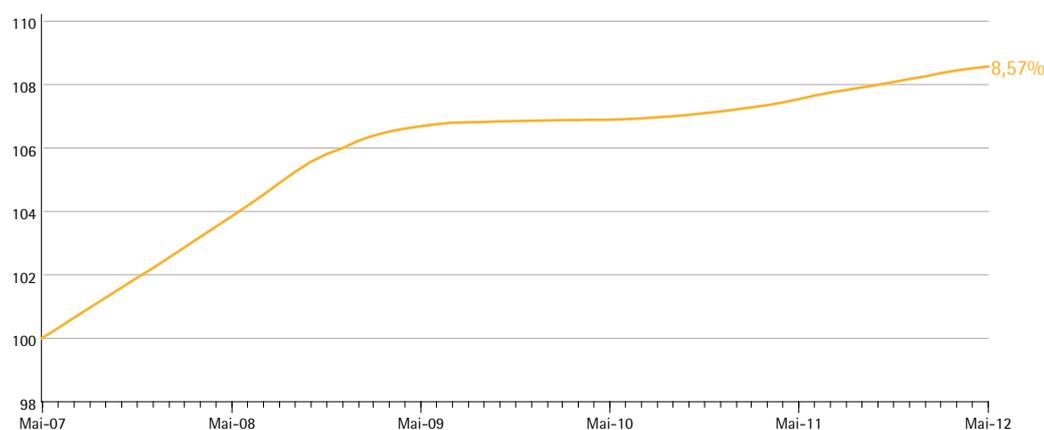
PERFORMANCES CUMULEES NETTES DE FRAIS

	Depuis le début de l'année	1 an glissant	3 ans glissant	5 ans glissant	Depuis le lancement
FCPE	0,37%	0,95%	1,77%	8,57%	15,05%

PERFORMANCES ANNUELLES NETTES DE FRAIS

	2011	2010	2009	2008	2007
FCPE	0,95%	0,27%	0,83%	3,68%	3,68%

EVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE SUR 5 ANS GLISSANTS



Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

CARACTERISTIQUES

- **Durée de placement**
3 mois minimum
- **Echelle de risque**
(1 : très faible - 6 : très élevé)

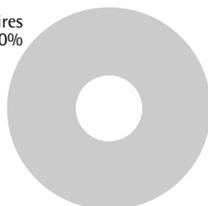


- **Forme juridique**
FCPE
- **Classification AMF**
Monétaire
- **Nature du Fonds**
Multi-entreprise / fonds nourricier
- **De droit**
Français
- **Actif net**
105,96 M Euros
- **Valeur de Part**
11,5053 Euros
- **Périodicité de valorisation**
Quotidienne
- **Date de lancement**
17/12/04
- **Société de gestion**
BNP Paribas Asset Management
- **Dépositaire**
BNP Paribas Securities Services
- **Modalités des souscriptions/rachats**
Vous trouverez les détails concernant les ordres de souscription et de remboursement dans les notices d'information des FCPE.

COMPOSITION

Répartition par types d'actifs (Hors produits dérivés)

Produits Monétaires
100,00%

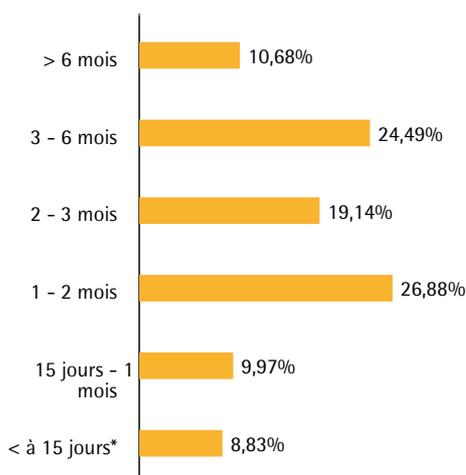


Les 10 principales lignes

Valeurs	% actif
CDN BPCE EONIA +0.6600 07/12	3,87
CDN CFCMB 01/13	3,81
CDN BPCES EONIA +0.3500 06/12	3,48
CDN INGBA EONIA +1.0200 08/12	3,08
CDN NATEXIS EONIA +0.6200 09/12	3,07
CDN BARBK EONIA +0.4500 10/12	3,07
CADES EURIBOR3M Puttable 11/12	3,06
CDN NORCR 06/12	3,06
CDN CETEL 07/12	3,06
ECP UCBI 07/12	3,06

ZOOM SUR LA POCHE TAUX

Répartition par tranche de maturité



* dont OPCVM monétaires

Répartition par notations

Rating Court Terme	% actif
A-1+	10,00
A-1	52,90
A-2	29,10
A-3	0,00
Rating Long terme	% actif
AAA	0,00
AA	4,60
A	0,00
BBB	0,00
Cash & OPCVM	3,40

COMMENTAIRE DE GESTION TRIMESTRIEL RÉDIGÉ LE 31/03/12

Au cours du trimestre, la Banque centrale européenne a maintenu ses taux directeurs (taux de refinancement 1%, facilité de prêt marginal 1.75% et facilité de dépôt 0.25%). Selon la BCE, les 2 opérations de LTRO de décembre et de février ont permis d'éviter un rationnement du crédit mais elle précise que cet octroi de liquidités aux banques (plus de 1000 milliards pour les 2 opérations) leur donne du temps sans résoudre tous les problèmes. Une partie de ces liquidités semble avoir été utilisée par les banques, en particulier espagnoles et italiennes, pour racheter de la dette souveraine, ce qui a permis une sensible détente des taux sur toutes les maturités. Le scénario économique présenté par la BCE apparaît relativement confiant alors même que la conjoncture reste dégradée. La contraction du PIB au 4e trimestre (-0,3 % après une quasi-stagnation au 3e trimestre) a touché la plupart des pays. Par ailleurs, la stabilisation de l'activité constatée début 2012 est fragile. La politique monétaire ne devrait pas évoluer au cours des semaines à venir. Dans ce contexte, notre stratégie d'investissement a consisté à privilégier les achats à 3 mois taux fixe. En janvier considérant que le 2ème LTRO, (en raison de l'abondance de liquidités), allait tirer les taux offerts par les émetteurs à la baisse nous avons fait des placements plus long pouvant aller jusqu'à 1an. Nos acquisitions se sont exclusivement portées sur des titres intégrant dans leur fonctionnement des critères de développement durable.

Ce document présente les caractéristiques des supports financiers éligibles aux dispositifs d'épargne salariale et d'assurance collective du Groupe BNP Paribas. Il contient des éléments d'information et des données chiffrées considérés comme fondés ou exacts le jour de leur établissement. Il est produit à titre d'information et ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou de prescription. Nous vous rappelons que les notices de ces supports doivent être remises à vos salariés afin que ceux-ci puissent prendre connaissance de leurs caractéristiques avant toute décision d'investissement. Celles-ci sont mises à leur disposition dans leurs espaces privés accessibles à partir de notre site Internet www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Le FCPE présente un risque de perte en capital.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du fonds est, sur une durée minimum de placement de trois mois, d'obtenir une performance égale à celle de l'EONIA (Euro Overnight Index Average), diminué des frais de fonctionnement et de gestion facturés à l'OPCVM.

En termes de risque de taux, la Maturité Moyenne Pondérée (MMP) du portefeuille est limitée à 6 mois. En termes de risque de crédit, la Durée de Vie Moyenne Pondérée (DVMP) du portefeuille est limitée à 12 mois.

PERFORMANCES NETTES EN EUROS

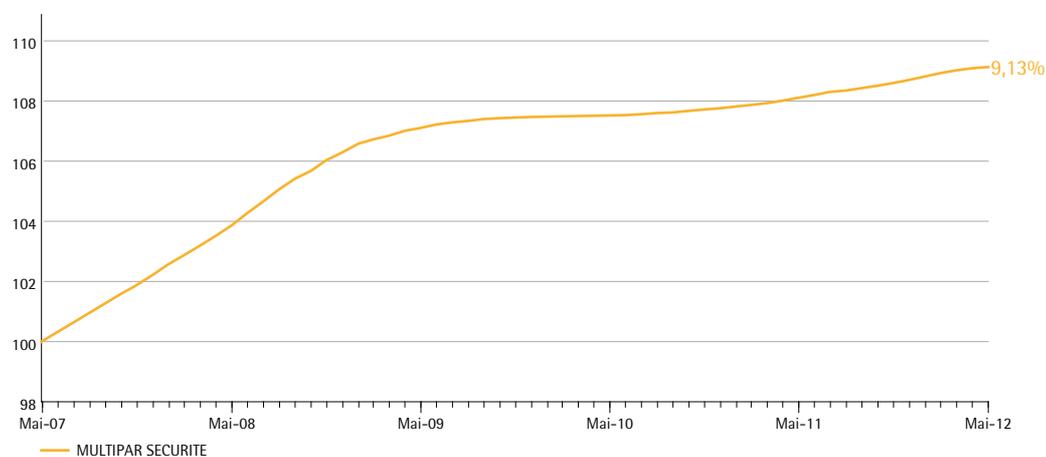
PERFORMANCES CUMULEES NETTES DE FRAIS

	Depuis le début de l'année	1 an glissant	3 ans glissant	5 ans glissant	Depuis le lancement
FCPE	0,40%	0,95%	1,90%	9,13%	76,38%

PERFORMANCES ANNUELLES NETTES DE FRAIS

	2011	2010	2009	2008	2007
FCPE	0,87%	0,27%	1,10%	3,98%	3,73%

EVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE SUR 5 ANS GLISSANTS



Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

CARACTERISTIQUES

- **Durée de placement**
3 mois minimum
- **Echelle de risque**
(1 : très faible - 6 : très élevé)

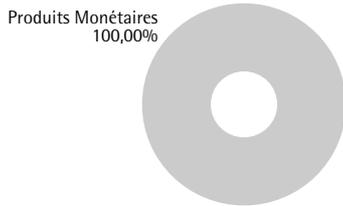


- **Forme juridique**
FCPE
- **Classification AMF**
Monétaire
- **Nature du Fonds**
Multi-entreprise
- **De droit**
Français
- **Actif net**
1 756,09 M Euros
- **Valeur de Part**
3,6936 Euros
- **Périodicité de valorisation**
Quotidienne
- **Date de lancement**
01/07/93
- **Société de gestion**
BNP Paribas Asset Management
- **Dépositaire**
BNP Paribas Securities Services
- **Modalités des souscriptions/rachats**
Vous trouverez les détails concernant les ordres de souscription et de remboursement dans les notices d'information des FCPE.



COMPOSITION

Répartition par types d'actifs (Hors produits dérivés)

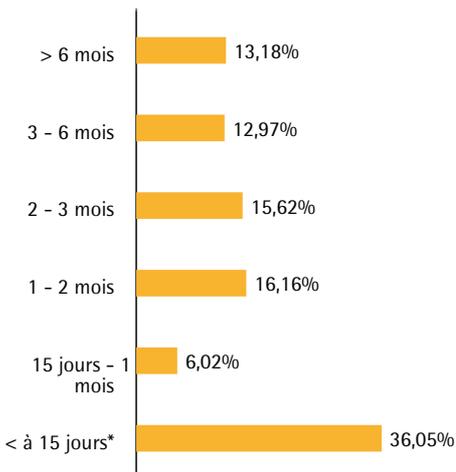


Les 10 principales lignes

Valeurs	% actif
BNP PARIBAS CASH INVEST FCP I	23,06
CDN BNP 0% 07/12	3,42
CDN BNP EONIA +0.4700 06/12	2,88
CREDIT INDUSTRIEL ET CO CD 08/12	2,85
CDN CNCA 01/13	2,83
CDN CATVE 06/12	2,28
CDN INGBA EONIA +1.0200 08/12	1,72
CDN SG EURIBOR 04/13	1,71
CDN FORBQ 06/12	1,71
CDN LLTSB 07/12	1,71

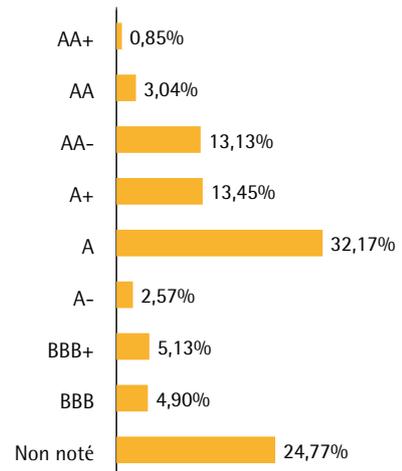
ZOOM SUR LA POCHE TAUX

Répartition par tranche de maturité



* dont OPCVM monétaires

Répartition par notations



COMMENTAIRE DE GESTION TRIMESTRIEL RÉDIGÉ LE 31/03/12

Au cours du trimestre, la Banque centrale européenne a maintenu ses taux directeurs (taux de refinancement 1%, facilité de prêt marginal 1.75% et facilité de dépôt 0.25%). Selon la BCE, les 2 opérations de LTRO de décembre et de février ont permis d'éviter un rationnement du crédit mais elle précise que cet octroi de liquidités aux banques (plus de 1000 milliards pour les 2 opérations) leur donne du temps sans résoudre tous les problèmes. Une partie de ces liquidités semble avoir été utilisée par les banques, en particulier espagnoles et italiennes, pour racheter de la dette souveraine, ce qui a permis une sensible détente des taux sur toutes les maturités. Le scénario économique présenté par la BCE apparaît relativement confiant alors même que la conjoncture reste dégradée. La contraction du PIB au 4e trimestre (-0,3 % après une quasi-stagnation au 3e trimestre) a touché la plupart des pays. Par ailleurs, la stabilisation de l'activité constatée début 2012 est fragile. La politique monétaire ne devrait pas évoluer au cours des semaines à venir. Dans ce contexte, notre stratégie d'investissement a consisté à privilégier les achats à 3 mois taux fixe. En janvier considérant que le 2ème LTRO, (en raison de l'abondance de liquidités), allait tirer les taux offerts par les émetteurs à la baisse nous avons fait des placements plus long pouvant aller jusqu'à 1an.

Ce document présente les caractéristiques des supports financiers éligibles aux dispositifs d'épargne salariale et d'assurance collective du Groupe BNP Paribas. Il contient des éléments d'information et des données chiffrées considérés comme fondés ou exacts le jour de leur établissement. Il est produit à titre d'information et ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou de prescription. Nous vous rappelons que les notices de ces supports doivent être remises à vos salariés afin que ceux-ci puissent prendre connaissance de leurs caractéristiques avant toute décision d'investissement. Celles-ci sont mises à leur disposition dans leurs espaces privés accessibles à partir de notre site Internet www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Le FCPE présente un risque de perte en capital.